



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) 2023

Préface

Le rapport annuel est téléchargeable à l'adresse suivante : www.smepe-jurancon.fr

Une eau naturellement potable depuis 1935

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et au décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L. 2224-5, et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers ».

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, pris en application de la loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015, a repoussé à fin septembre l'échéance ultime de présentation du RPQS à l'assemblée délibérante. Il impose également, pour les collectivités comme le SMEP de la région de Jurançon, la transmission des indicateurs techniques et financiers à l'observatoire national des services SISPEA.

À destination des usagers :

Le rapport annuel se veut un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service public de l'eau. Il doit pouvoir être librement consulté au siège du Syndicat et au sein de chacune des mairies concernées. Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage ou de publicité préalable.

Pour plus de transparence :

L'élaboration du RPQS répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques. Le présent RPQS, et le rapport annuel du concessionnaire, sont préalablement examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du Concessionnaire, ainsi que les données complémentaires financières transmises, font également l'objet d'un examen par la Commission de Contrôle Financier de la Concession de Service Public (CSP).

Élaboré par le SMEP, responsable du service public :

Le Président du Syndicat a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du RPQS ainsi que de sa communication. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre de l'année suivante.

En outre, chaque commune adhérente est destinataire du rapport annuel adopté par le Syndicat. Le Maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport qu'il aura reçu du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Pour mieux évaluer la qualité et le service à l'usager :

Les articles D.2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des éléments ou indicateurs qui doivent figurer a minima dans le rapport annuel. Le RPQS intègre les 17 indicateurs de performance réglementaires du service ainsi qu'une série d'indicateurs complémentaires jugés utiles. A ces indicateurs s'ajoute le bilan de la qualité de l'eau pour l'année considérée, rédigé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et intégré en annexe, conformément à l'article D.1321-104 du Code de la santé publique.

Sommaire



01. Le service public de l'eau potable, les chiffres et faits marquants de l'année, la protection de la ressource

1. Le périmètre et l'organisation du service public..... 6
2. Les principaux indicateurs de performance et les chiffres clés.....7
3. Les faits marquants.....9
4. La protection de la ressource en eau..... 13



02. Le patrimoine et l'exploitation du service

1. Le champ captant, les ouvrages de production, de stockage, et de distribution d'eau potable.....20
2. Les outils de suivi et de surveillance du réseau.....23
3. Les travaux de renouvellement, de création, de sécurisation et d'amélioration..... 24
4. L'organisation du SMEP, les moyens et les interventions d'exploitation..... 27



03. Le bilan quantitatif et sanitaire du service

1. Les volumes de productions-distribution, et le rendement du réseau.....32
2. La qualité de l'eau brute et de l'eau produite ou distribuée.....34
3. La consommation énergétique.....35



04. La gestion des usagers du service

1. L'évolution des branchements et des abonnements. 38
2. L'évolution des volumes consommés ou facturés.....38
3. Le suivi des réclamations des abonnés39



05. Le prix de l'eau potable et les moyens financiers du service

1. Le prix de l'eau potable et son évolution..... 42
2. Les données financières de la collectivité..... 43
3. Les données financières du service concédé.....46
4. La coopération décentralisée.....47



06. Annexes

1. La synthèse du bilan annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée.....50
2. La note d'information de l'Agence de l'Eau..... 51
3. Le compte administratif 2023 de la collectivité..... 52
4. Le rapport annuel du concessionnaire AGUR..... 53

Chapitre I

Le service public de l'eau potable

les chiffres et faits marquants de l'année,
la protection de la ressource

1. Le périmètre et l'organisation du service public
2. Les principaux indicateurs de performance et les chiffres clés
3. Les faits marquants
4. La protection de la ressource en eau



Le Syndicat Mixte d'Eau potable ou SMEP de la région de Jurançon gère le « petit cycle » de l'eau potable.

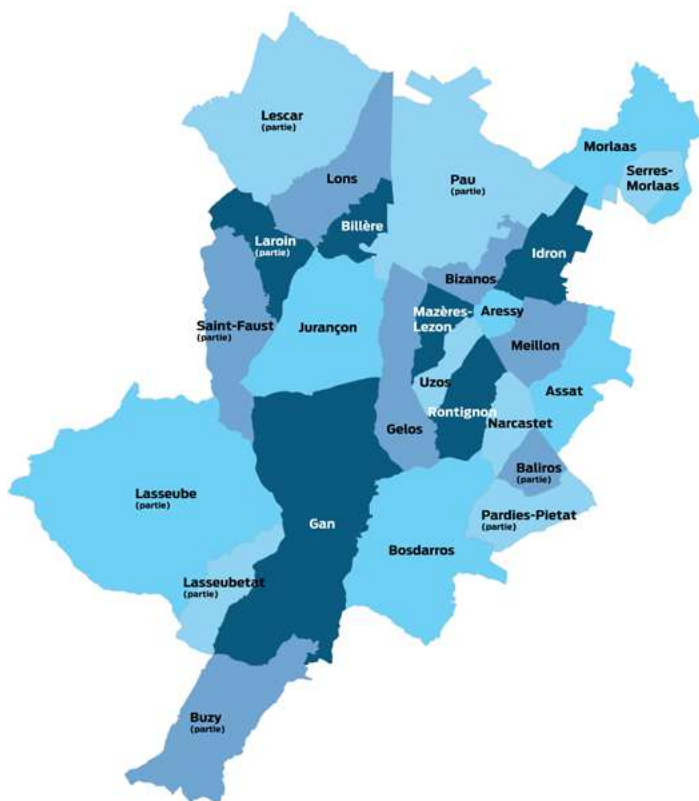
Le SMEP a pour objet la préservation de la ressource en eau captée, la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable, auprès de 70 000 usagers.

1. Le périmètre et l'organisation du service public

Le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon, créé en 1935, est le plus ancien établissement public compétent en eau du département des Pyrénées-Atlantiques. Son périmètre concerne 17 communes desservies totalement et 9 autres communes desservies partiellement.

Il s'agit du plus grand syndicat de production et de distribution d'eau potable du département, qui s'étend en partie sur le territoire de 5 intercommunalités différentes, dont la principale est l'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées.

Pour en savoir plus : www.smepe-jurancon.fr



Préservation de la ressource en eau :

Acquisition et gestion Foncière, réduction des risques de pollutions, protection des captages ou des puits, et gestion du champ captant.

L'exploitation quotidienne du service public d'eau potable a été confiée à la société AGUR, pour les années 2021 à 2030, au travers d'un contrat de Concession de Service Public.

Investissements

Production de l'eau potable :

Pompage de l'eau brute via les puits, du champ captant et simple désinfection au chlore.

Transport de l'eau potable :

Vers les principaux réservoirs et réseaux de distribution.

Stockage de l'eau potable :

Sur les principaux réservoirs et stations de reprise ou de suppression.

Distribution de l'eau potable :

Via l'ensemble des réseaux et des branchements.

Exploitation

Le SMEP reste propriétaire de l'ensemble des biens, ouvrages et infrastructures d'eau potable, et en assure le renouvellement, la sécurisation, le développement, l'adaptation ou la rationalisation. Le SMEP a en charge le suivi et le contrôle de la bonne exécution du contrat de Concession de Service Public.

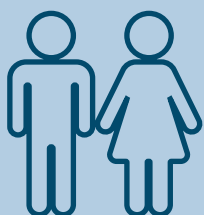
Gestion des usagers-abonnés :

Création des branchements, renouvellement des compteurs d'eau, facturation et recouvrement, relation avec les abonnés .

Les compétences et les obligations liées au service public d'eau potable sont partagées entre **la collectivité (le SMEP)** et **l'opérateur ou concessionnaire privé (AGUR)**.

2. Les principaux indicateurs de performance et les chiffres clés

Les principaux indicateurs qui illustrent la performance du service public de l'eau potable sur l'année 2023 sont les suivants :



32 839

abonnés actifs du service au 31/12/2023, pour près de 70 000 habitants desservis.

1,84 €

prix TTC pour 1 m³ d'eau consommée au 1^{er} janvier 2024.

1 m³ = 1 mètre cube = 1000 litres



100 %

de conformité sanitaire de l'eau potable distribuée.



4 004 937 m³

d'eau consommée et comptabilisée sur l'année.

5 181 613 m³
d'eau produite sur l'année.

14 196 m³

d'eau produite en moyenne par jour sur l'année.



80,1 %

de rendement hydraulique réglementaire du réseau.

3 400 000 € TTC

d'investissements réalisés en 2023, toutes opérations confondues.



5 547 m

de réseaux d'eau renouvelés et mis hors service sur l'année.

35 085 m

de réseaux d'eau renouvelés en 5 ans, pour un taux de renouvellement moyen de 0,85 %.

75 %

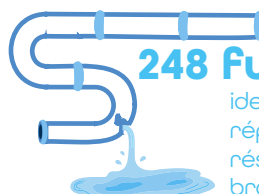


du linéaire du réseau d'eau inspecté préventivement, soit 620 km sur l'année.



-393 000 m³

d'eau économisée par rapport à l'année précédente, et -1 036 000 m³ depuis 2021, soit -17 %.



248 fuites

identifiées et réparées sur les réseaux et les branchements.

Les principaux ouvrages et moyens du service public d'eau potable concernent :



Près de **200** appareils fixes et 20 pré-localisateurs de fuite mobiles

permettant «d'écouter» en permanence le réseau, et de détecter la présence de fuites.

31

interconnexions de secours

ou points d'échanges avec les réseaux d'eau potable des collectivités voisines, dont 22 avec la ville de Pau.

9

puits actifs de production d'eau potable + 2 en secours pour une capacité de production autorisée de 28 600 m³ par jour.

826,7 km de réseaux d'eau potable

hors antennes et branchements longs. Découpés en 58 sous-secteurs surveillés en permanence.

11

stations de reprise et de surpression d'eau potable

d'un débit nominal de 6 à 100 m³ par heure et par pompe.



30

équivalents temps plein

dédiés à la gestion et à l'exploitation du service.



1 champ captant

sur lequel se situent les puits de production d'eau potable, entourés de **73 hectares de prairies ou de saligue**, sur la plaine alluviale de la rive gauche du gave de Pau, entre Narcastet et Mazères-Lezons.



1 200

bouches ou poteaux d'incendie publics

alimentés par le réseau d'eau potable du SMEP.

34

ouvrages de stockage d'eau potable, répartis sur 25 sites

d'une capacité de 50 à 6 000 m³ par site, pour un cumul de stockage de 17 635 m³.

Pour plus d'information, se reporter au Rapport Annuel 2023 du Concessionnaire en annexe I.

3. Les faits marquants de l'année



Figure 1: Lauréat Amorce

Le Syndicat Mixte d'Eau Potable, ou SMEP de la région de Jurançon, a été lauréat du 1er label « territoire d'eau en transition écologique », décerné par l'association AMORCE en partenariat avec la BANQUE des TERRITOIRES. Ce label vient couronner l'exemplarité du service public d'eau potable du SMEP, reconnue sur le plan national, aux côtés de 10 autres collectivités territoriales. Le SMEP, avec l'aide active de son exploitant AGUR, mène en effet une politique publique ambitieuse d'adaptation au changement climatique, de préservation de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions et de transition énergétique.

Poursuite de l'objectif d'une réduction forte des prélèvements avec tous les leviers d'actions disponibles

Renouvellement de la conduite du « Nid Béarnais »

Ces travaux ont consisté à renouveler 1 km de réseaux sous pression en fonte de 400 mm et 600 mm de diamètre, entre Mazères-Lezons et Gelos, de part et d'autre de la rocade sud de l'agglomération paloise. Les travaux, d'un montant de près d'1 million d'euros, se sont déroulés entre avril et juin 2023, dont un mois de nuit pour ne pas entraver la circulation de la rocade.



Figure 2 : Travaux de nuit de la nouvelle conduite du « Nid Béarnais »

Lauréat de l'Appel à Projets Efficace et Economie d'Eau de l'Agence de l'Eau

Obtenu en septembre 2023 pour une mise en œuvre sur 2 ans, ce financement de près de 700 000 € HT (70 % du montant des travaux) va permettre d'accélérer la réduction des pertes en eau. Les 1^{ères} réalisations ont eu lieu dès fin 2023 avec des 1^{ers} résultats immédiats (cf paragraphe suivant) et un gain de 393 000 m³ sur l'ensemble de l'année 2023 (permis également par les travaux ci-contre).

Focus sur l'une des réparations de fuite notable de 2023

En novembre 2023, une dérive sur le secteur 4 dit Bouerner (voir graphique du débit de nuit ci-dessous). Des campagnes de recherche de fuite sont immédiatement lancées. Le 5 décembre 2023, la fuite est réparée. Le débit de nuit diminue de 51 à 16 m³/h soit un gain immédiat de 35 m³/h.

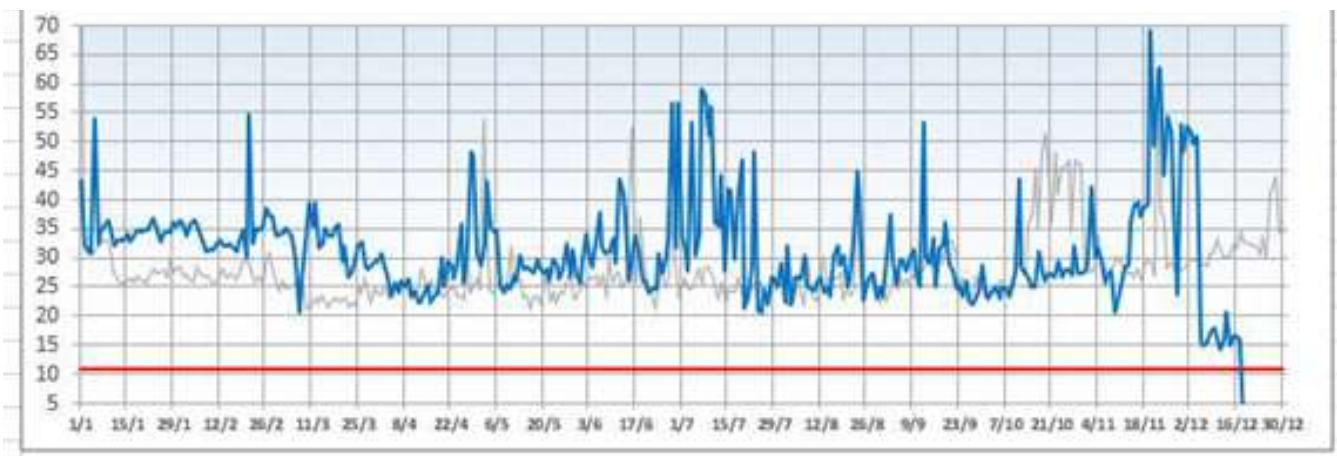


Figure 3 : Evolution du débit d'un secteur fuyard avant et après réparation

Évolution des volumes prélevés par le SMEP

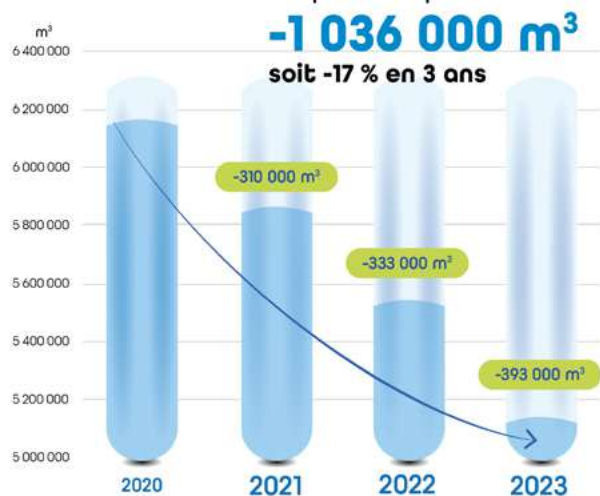


Figure 4 : Diminution des prélèvements depuis 2021

Grâce aux efforts et aux moyens déployés depuis 2021 pour améliorer le rendement de réseau, les volumes produits par le SMEP sont en nette baisse, ce qui permet de moins solliciter la nappe alluviale. **Ainsi, la production moyenne journalière a été de 14 196 mètres-cubes en 2023 (contre 15 140 m³ en 2022), ce qui est bien inférieur aux 28 600 mètres-cubes par jour autorisés** ou aux capacités de production disponibles qui pourraient être sollicitées en cas de besoin. De quoi envisager l'avenir sereinement, tout en permettant au SMEP de porter secours aux collectivités voisines qui seraient en difficulté.

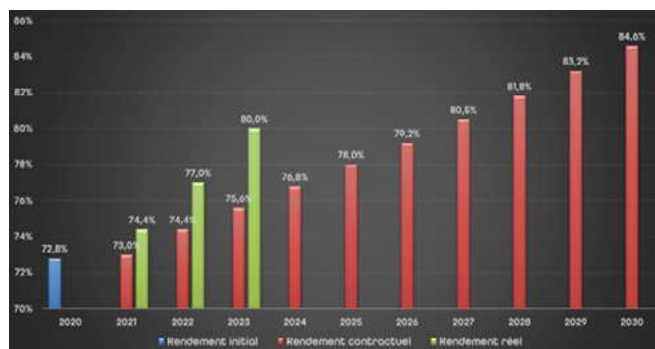


Figure 5 : Augmentation des rendements depuis 2021

En toute logique le rendement est en forte hausse. Après l'atteinte des objectifs 2022 avec 1 an d'avance, puis 2024 avec 2 ans d'avance, c'est l'objectif 2026 qui est désormais atteint dès la fin 2023. Les actions détaillées ci-dessus devraient permettre d'atteindre l'objectif 2027 en fin d'année 2024.

Contentieux et liquidation de l'ancien contrat de délégation de service public (DSP)

Au terme du contrat de DSP 2006-2020, l'ancien exploitant-délégataire SUEZ avait refusé de signer le protocole transactionnel proposé par le SMEP pour solder définitivement les litiges et contentieux en cours. Pour rappel, les principaux litiges concernent :

- **Le moins-perçu de la Surtaxe relatif à l'année 2013**, dont le montant a été estimé par le SMEP à 316 608 € HT ;
- **Les pénalités pour non-atteinte des rendements contractuels** dont le cumul, entre 2014 et 2020, atteint la somme de 991 767 € HT.

Deux titres émis par le SMEP en 2019, pour recouvrir le moins-perçu de la Surtaxe d'une part, et une partie des pénalités de non-atteinte des rendements (de 2014 à 2018, pour un montant de 523 354 € HT) d'autre part, avaient été contestés par SUEZ au Tribunal Administratif (TA). Le TA ayant rejeté les 2 titres émis pour des questions de « formalisme », le SMEP a déposé en juin 2022 une requête en appel des deux décisions. Le SMEP espère que l'affaire sera jugée dans le courant de l'année 2024.

Par ailleurs, la société SUEZ a déposé un recours auprès du TA en février 2022 pour non-paiement par le SMEP d'une facture de 1 039 488 € HT qui correspondrait à la « Valeur Nette Comptable » des compteurs renouvelés par ses soins et qui n'auraient pas été amortis en totalité à fin 2020. Or, **les compteurs sont des biens de retour**, qui reviennent de droit à la collectivité en fin de contrat. Quoi qu'il en soit, ces compteurs ont été largement amortis par SUEZ au travers des charges imputées sur le contrat. L'affaire devrait être jugée courant 2024.

Acquisition de groupes électrogènes

Prévus dans le cadre du contrat de concession, 2 groupes électrogènes mobiles de puissances différentes ont été acquis. Ils ont été dimensionnés pour assurer une intervention sur l'ensemble des sites du SMEP et sont stockés à l'agence de JURANCON d'AGUR. Une photo figure dans ce rapport.

Certifications ISO 14001 et 50001 du contrat

L'année 2023 est l'année de l'obtention des certifications ISO 14001 (Système de Management Environnemental) et 50001 (Système de Management de l'Energie) pour le contrat de DSP liant AGUR et le SMEP DE LA REGION DE JURANCON.

Nouveau site Internet pour le SMEP



Figure 6 : Accueil nouveau site Internet

4. La protection de la ressource en eau

Délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC), et poursuite de la procédure de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE)

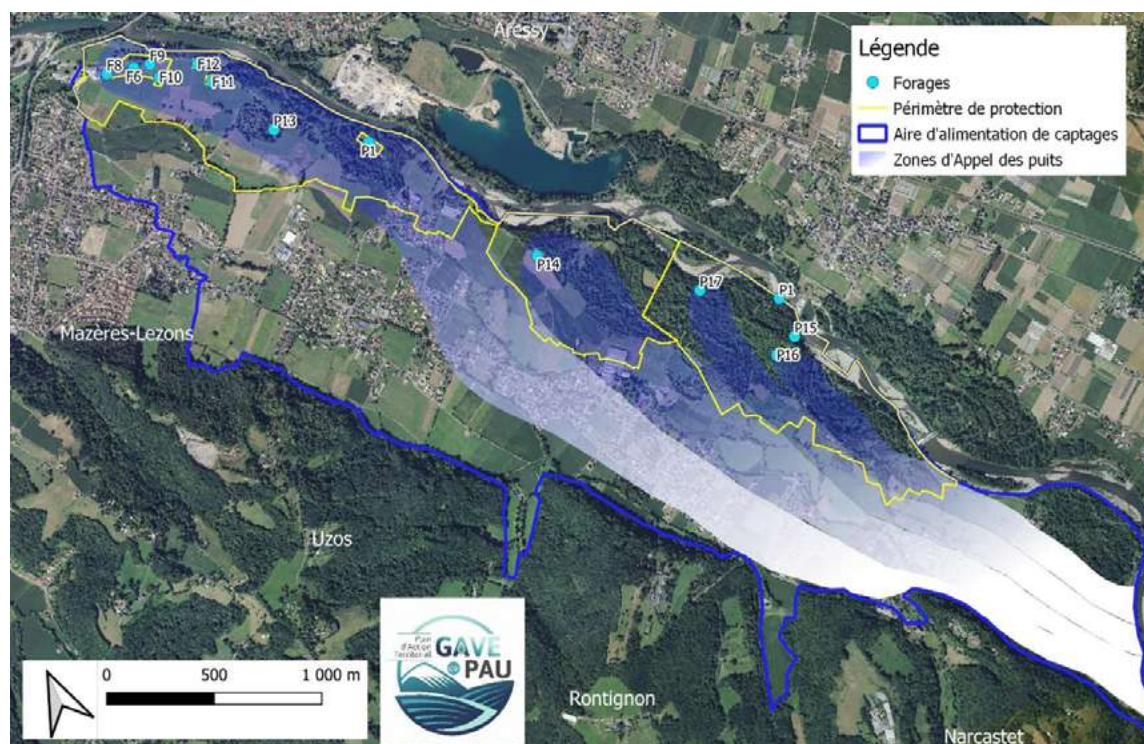


Figure 7 : Aire d'Alimentation des Captages du SMEP et de la CA Pau-Béarn-Pyrénées.

L'étude hydrogéologique de délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages du SMEP, et du captage de la communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) situé à Uzos, a été finalisée début 2023. Elle englobe la quasi-totalité de la plaine alluviale située entre Narcastet et Mazères-Lezons, en rive gauche du gave de Pau. Le projet a été soumis pour avis aux communes concernés qui l'ont validé, et proposé aux services de l'Etat. Un arrêté de délimitation de ces AAC a été pris par le préfet le 15 novembre 2023, après avis des partenaires publics concernés tels que la Chambre d'Agriculture et du CoDERST2, et après consultation du public.

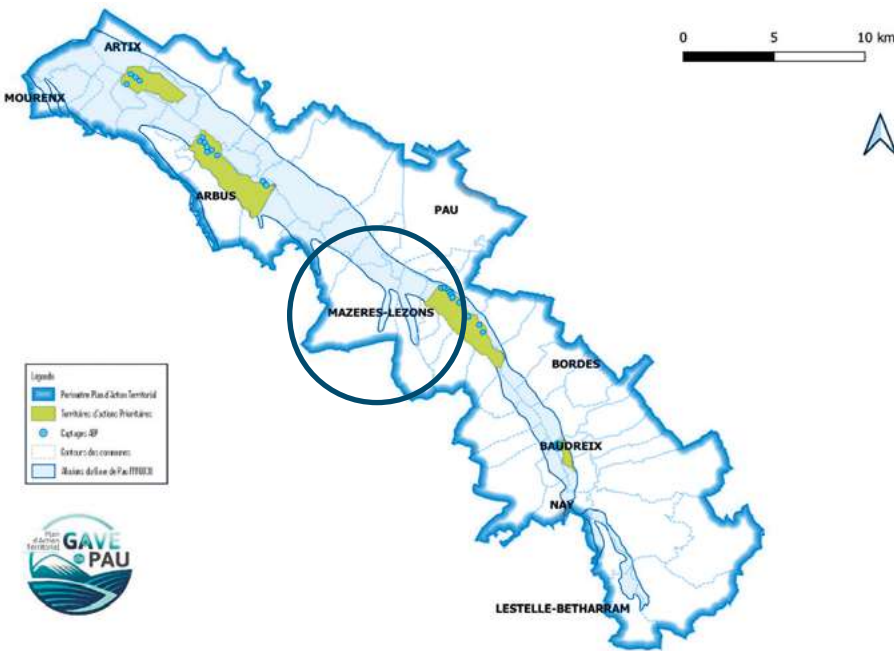
Prenant en compte :

- les avancées significatives sur les pratiques agricoles,
- la participation accrue des agriculteurs,

- les nombreuses conversions prairies et engagement en MAEC
- les très faibles détections de pesticides récentes dans l'eau,
- le partage de ces constats avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

il a été décidé en 2023 de ne pas engager la phase 2 de la procédure ZSCE. En effet, le plan d'actions porté dans le cadre du PAT GAVE DE PAU, la politique d'acquisition foncière du SMEP élargie à l'AAC maintenant délimitée et l'interdiction des pesticides sur les PPR semblent suffisants à ce stade pour assurer la préservation de la ressource en eau. En cas de dérive à l'avenir, il sera toujours possible de revenir sur cette décision et de réengager une concertation pour travailler à un plan d'actions complémentaire.

Le territoire du PAT Gave de Pau (2020-2024)



Bilan des actions menées en 2023 au titre du Plan d'Action Territorial du gave de Pau

Le Plan d'Action Territorial ou PAT du gave de Pau, dont l'animation générale est assurée par le SMEP depuis 2020, a pour objectif principal **d'accompagner le monde agricole vers un arrêt de l'usage de produits phytosanitaires ou pesticides, sur les zones de la nappe alluviale du gave de Pau** utilisées pour l'eau potable. Le PAT est porté par 5 collectivités productrices d'eau potable qui sont, de l'amont vers l'aval : le Syndicat mixte du Nord-Est de Pau, le SMEP de la région de Jurançon, la Communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées, le Syndicat Mixte de gave et Baise, et le Syndicat Mixte des trois Cantons.

Figure 8 : carte du territoire du Plan d'Action Territorial et des 4 Territoires d'Actions Prioritaires.

Sur le champ captant du SMEP, 13 agriculteurs sur 27 n'ont aucune parcelle en maïs ou autre culture susceptible d'être traitée par les produits phytosanitaires. Seuls 3 d'entre eux exploitent plus de 5 hectares (ha) de culture (essentiellement du maïs), comme indiqué dans le tableau ci-après :

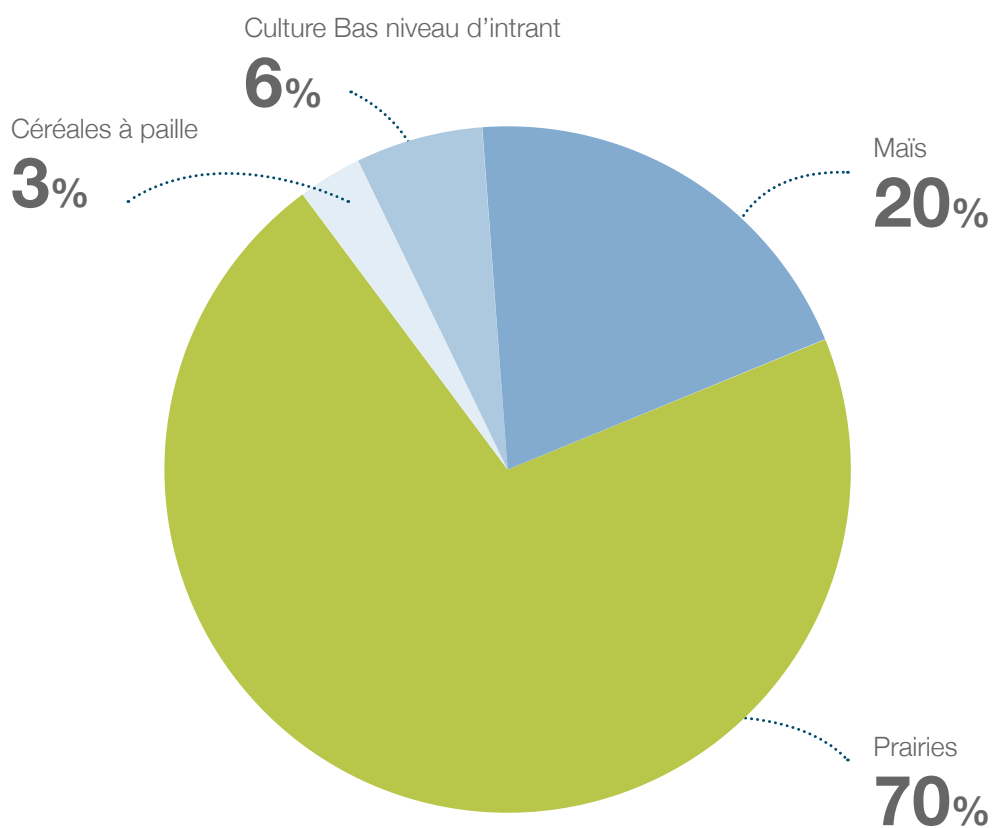
Tableau récapitulatif des données agricoles du champ captant

Données	2021	2022	2023
Surface totale du champ captant (= agricole + forêt, zones urbanisées)	579 hectares		
Surface agricole utile (S.A.U.):	178 hectares (31 %)		
Surface agricole « diagnostiquée » en ha	142,5 ha	163,5 ha	183,1 ha
Nombre d'agriculteurs (déclarant PAC) avec au moins 1 parcelle sur champ captant	25	27	27
Dont agriculteurs à titre principal	12	13	14
Dont agriculteurs n'ayant que de l'herbe sur le champ captant	13	13	16
Nombre d'agriculteurs accompagnés	23	26	27 (100%)
Nombre d'agriculteurs ≥ 55 ans (évalué sur le plus jeune associé)	12	12	12
Nombre d'agriculteurs exploitant plus de 5 ha de culture sur le champ captant	3	3	4
Nombre d'exploitations en polyculture-élevage	11	13	12
Nombre d'agriculteurs en Agriculture Biologique (AB)	1	2	2
Nombre d'Entreprises de Travaux Agricoles proposant du désherbage mécanique	2	2	3

Tableau 1: principales données agricoles du champ captant du SMEP de la région de Jurançon.

L'assolement des 183 Ha de surface agricole utile (SAU) du champ captant est concerné à 70,2 % par de la prairie (74 % en 2022) et à 79 % par des cultures sans phytosanitaire (81 % en 2022). Sur les périmètres de protection rapprochée du SMEP, 100% de la SAU est conduite en « zéro phyto ».

Assolement 2023 du Champ captant du SMEP de la Région de Jurançon



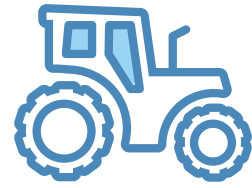
Au cours des campagnes PAC 2023 et 2024, 15 agriculteurs ont pu prolonger ou souscrire des aides MAEC (Mesure Agri-environnementales et Climatiques) visant un changement de pratiques pour réduire l'usage des pesticides. 3 d'entre eux ont souhaité souscrire une MAEC engageant l'ensemble de leur exploitation.

Les 12 autres ont engagé une ou plusieurs parcelles dans une MAEC dite localisée permettant d'aider le maintien ou une conversion en prairie.

Depuis 2021, des essais d'implantation de prairies à légumineuses sans phytosanitaire ont été menés sur 16 Ha auprès de 8 agriculteurs.

Des essais de désherbage mécanique ont été conduits sur 12,85 Ha auprès de 4 agriculteurs, afin de ne plus recourir à l'usage d'herbicide.

Aux 2,6 Ha de Miscanthus implantés en 2021 sur le champ captant, s'ajoutent 4,1 Ha de Silphie implantés en 2022 pour un total de 6,7 Ha de cultures expérimentales permanentes en « zéro phyto », valorisées en biomasse-énergie ou en paillage pour les élevages. Un travail a été lancé en 2023 avec l'association Pyrénées Chanvre pour mener des essais en 2024.



15 agriculteurs ont été financés par la MAEC en 2023
(13 agriculteurs en 2022)



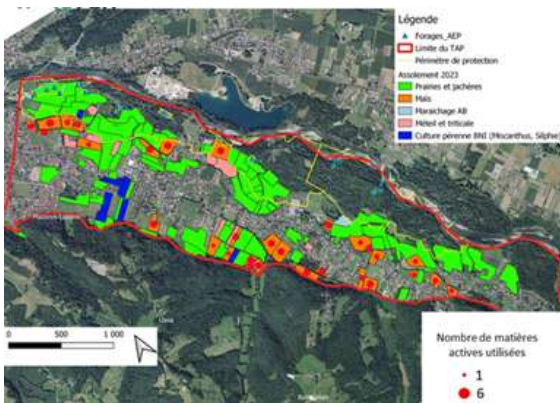
ne pas utiliser de pesticides

sur les surfaces agricoles



substituer du maïs par de la prairie

Assolement 2023 sur l'Aire d'Alimentation de Captages



Données 2023 (comparaison 2022)
SAU = 183,1Ha (+21%)

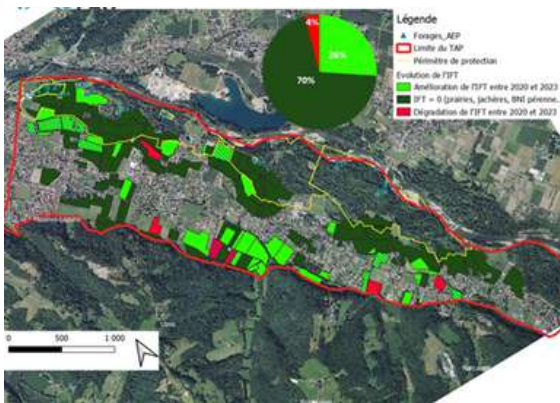
- 130,6Ha de prairies (+6,6Ha)
- 36Ha de Maïs (+10 Ha)
- 16,4 Ha autres cultures (+1 Ha)
- (1,2Ha de maraichage AB, 2,5Ha de miscanthus, 4,2 Ha de silphie, 8,4Ha céréales à paille et méteil)

16,2 Ha recevant plus de 3 traitements (-5,9Ha)

16 matières actives utilisées (+1)
 IFT = indice de fréquence de traitements
 Herbicides + insecticides + limacides + fongicides
 1 traitement à la dose homologuée = 1 point d'IFT

IFT Maïs = 1,6 (+0,15)
 IFT Triticale = 0 (+)
 IFT méteil = 0 (+)

5,04 Ha en AB (=)



IFT Moyen du champ captant
 2020 = 0,87
 2021 = 0,64
 2022 = 0,44
 2023 = 0,32

Changement de pratiques :
16 agris tout en herbe sur le champ captant (+3)

Changement + : 16 agris 😊
 -Binage maïs: 5 agris
 -Conversion de GC en prairie : 13 agris
 -Essai prairie légumineuse : 6 agris
 -Essai BNI : 3
 - MAEC système éleveur : 3
 - MAEC localisée prairies : 13

De nouvelles acquisitions foncières sur le champ captant du Syndicat

Le SMEP poursuit sa politique d'acquisition foncière autour de ses puits de production d'eau potable et dans l'Aire d'Alimentation de Captages.

En 2023, des démarches ont débuté avec 4 propriétaires pour acquérir un total de 7.48Ha (8 parcelles).

Le SMEP est propriétaire de près de 80 hectares au 31/12/2023.

Deux nouvelles **conventions de « prêt à usage »** ont été formalisées auprès de deux agriculteurs à Rontignon : l'une pour du maraichage mené en Agriculture Biologique et l'autre pour une parcelle de prairie là aussi conduite en AB. Ce type de convention permet de **mettre gratuitement à disposition des parcelles agricoles, selon un cahier des charges strict qui interdit tout usage de produit phytosanitaire.**



80 ha

surface totale dont le SMEP est propriétaire au 31 décembre 2023



7,48 ha

surface agricole acquise en 2023
(7,1 ha en 2022)



85 357 € HT

total des acquisitions foncières en 2023
(96 651 € en 2022)

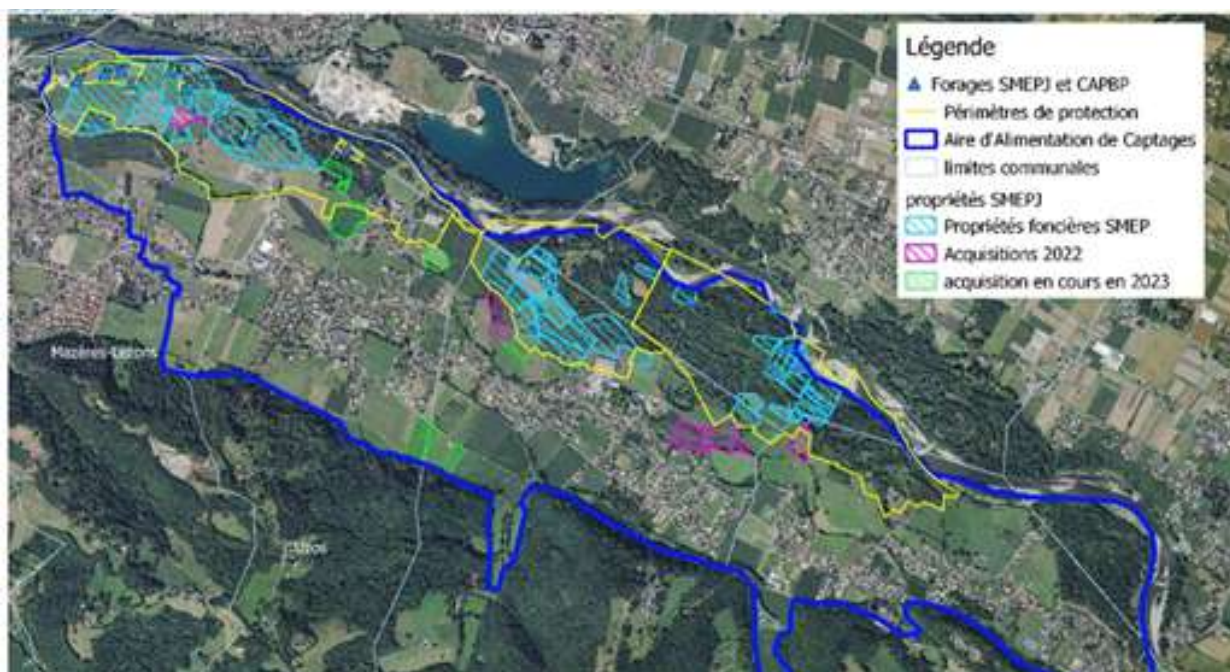


Figure 11 : localisation des parcelles acquises et celles en cours d'acquisition par le SMEP en 2023.

Chapitre II

Le patrimoine et **l'exploitation** du service

1. Le champ captant, les ouvrages de production, de stockage, et de distribution d'eau potable
2. Les outils de suivi et de surveillance du réseau
3. Les travaux de renouvellement, de création, de sécurisation et d'amélioration
4. L'organisation du SMEP, les moyens et les interventions d'exploitation



A photograph of a stream flowing over mossy rocks in a forest. The water is clear and reflects the surrounding greenery. The rocks are covered in vibrant green moss. The background is a dense forest with soft, out-of-focus green leaves. A vertical white line is positioned to the right of the text.

**Le SMEP et son exploitant-
concessionnaire AGUR gèrent,
dans la complémentarité,
un patrimoine conséquent,
exclusivement dédié au
service public de l'eau
potable.**

1. Le champ captant, les ouvrages de production, de stockage, et de distribution d'eau potable

Le champ captant et les puits de production d'eau potable

POMPAGE	MISE EN SERVICE	DEBIT AUTORISÉ (M ³ /H)	DEBIT AUTORISÉ (M ³ /J)
MAZÈRES LEZONS P6	En secours	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P8	En service	80	1 600
MAZÈRES LEZONS P9	En service	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P11	En service	130	2 600
MAZÈRES LEZONS P12	En service	250	5 000
MAZÈRES LEZONS P13	En secours	130	2 600
MAZÈRES LEZONS P13 bis	En service		
RONTIGNON P14	En service	200	4 800
MEILLON P16	En service	200	4 000
MEILLON P17	En service	160	3 200
MAZÈRES LEZONS P18	En service	120	2 400
TOTAL		1 390 m³/h	28 600 m³/j

Le champ captant du SMEP est composé de **11 puits de production ou captages d'eau potable**, dont 9 puits actifs et 2 en secours, **pour une capacité réglementaire de production maximale de 28 600 m³ par jour.**

Tableau 2: puits de production d'eau potable du SMEP et volumes associés.

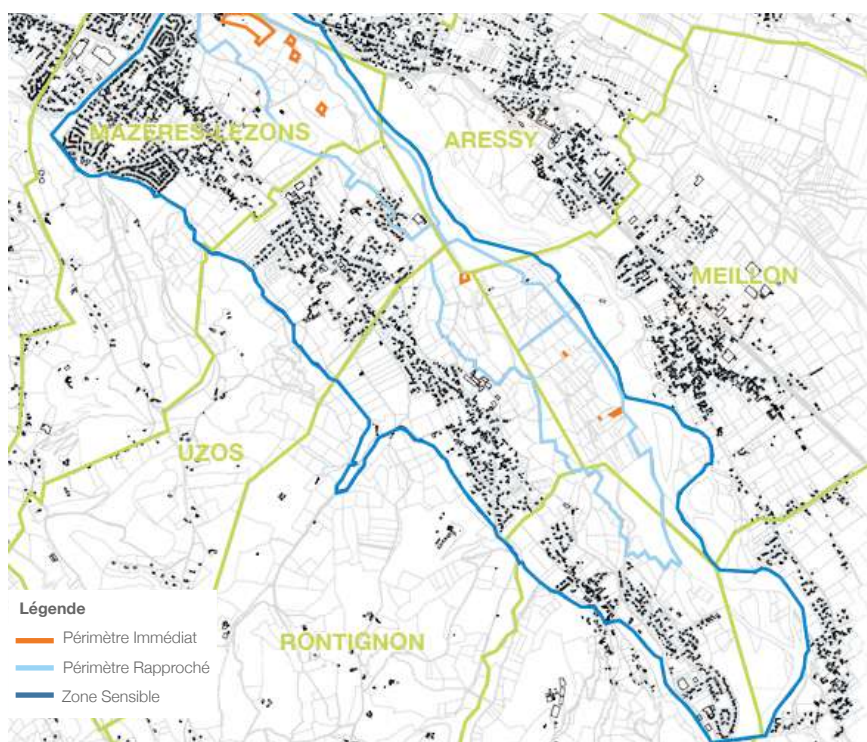


Figure 14: périmètres de protection et zone sensible du champ captant du SMEP.

L'ensemble des puits bénéficie de périmètres de protection immédiate et rapprochée, ainsi que d'une zone sensible, qui ont été révisés et renforcés par arrêté préfectoral en date du 25/10/2017.

L'eau produite, d'origine exclusivement souterraine, ne bénéficie d'aucun traitement du fait de son excellente qualité. Elle ne fait l'objet que d'une simple désinfection au chlore, en amont (préchloration) et en sortie (chloration finale) du champ captant. Cette désinfection est une obligation réglementaire. Elle permet de garantir une qualité bactériologique sanitaire irréprochable jusqu'aux robinets de tous les consommateurs.

L'indice réglementaire [P 108.3], d'avancement de la protection de la ressource en eau, est de 100%.

Les ouvrages de stockage d'eau potable

Le SMEP dispose de **34 ouvrages de stockage** d'eau potable sur 25 sites distincts, **pour une capacité cumulée de 17 635 m³**. La capacité totale de stockage correspond à un peu plus d'une journée de consommation d'eau.

Parmi ces 25 sites de stockage, 9 d'entre eux disposent d'un groupe de pompage destiné à surpresser l'eau du réseau ou à renvoyer l'eau vers des niveaux altimétriques plus élevés. Il existe par ailleurs 2 stations de surpression sans stockage associé.

NOM	VILLE	NATURE	CAPACITÉ (M ³)
Laforgue	Assat	Semi-enterré	100
Reprise Laforgue	Assat	Bâche	100
Nid Béarnais	Jurançon	Semi-enterré	2 x 1 500
Clos Touzet	Jurançon	Semi-enterré	60
Carrérot	Gelos	Bâche	125
Mazères 6 000	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 3 000
Aguillon	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 400
Le Loulié	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 1 500
Narcastet	Narcastet	Semi-enterré	300
Taillefer	Uzos	Semi-enterré	100
Lèbe	Bosdarros	Semi-enterré	300
Pindats	Bosdarros	Bâche	300
Batgusère	Bosdarros	Semi-enterré	2 x 300
Lanot	Gan	Semi-enterré	250
Mirassou	Gan	Semi-enterré	200
Berdoulou	Gan	Semi-enterré	150
Bastarousse	Gan	Semi-enterré	275 + 125
Miqueu	Gan	Semi-enterré	100
Riant	Gan	Semi-enterré	275 + 125
Sabalot	Gan	Semi-enterré	50
Alliou	Gan	Semi-enterré	100
Tour Morlaàs	Morlaàs	Réservoir sur tour	100
Morlaàs Bas service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 300
Morlaàs Haut service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 200
Berlanne	Morlaàs	Bâche	100
Total stockage			17 635 m³

Tableau 3: réservoirs et bâches de stockage d'eau potable du SMEP, et volumes associés.

Le réseau de distribution d'eau potable

L'ensemble du réseau du SMEP est numérisé, et géré au travers d'un système d'information géographique (SIG). Le géoréférencement du réseau d'eau potable en classe A, qui correspond à la plus haute classe de précision, est en cours. Il atteint 702 Km au 31/12/2023, ce qui correspond à 85 % du linéaire. L'objectif de géolocaliser 100 % du réseau en classe A à fin 2023 a pris un peu de retard.

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP présente un **linéaire cumulé**, hors branchements longs, **de 826,75 Km**. La répartition des matériaux est la suivante :

MATÉRIAUX	EN 2023
Fonte	339 819 ml
PVC	432 154 ml
PEHD	52 166 ml
Acier	2 067 ml
Indéterminés	538 ml
TOTAL	826 745 ml

Tableau 4: répartition des matériaux et linéaire total des réseaux du SMEP.

Il existe en outre 34 679 branchements, dont 32 839 en service, sur le réseau de distribution. Il n'y a aucun branchement en plomb sur le réseau public du SMEP. L'évolution du nombre de branchements est représenté dans le tableau ci-contre.

Le réseau du SMEP permet par ailleurs d'alimenter **1 200 poteaux ou bouches d'incendie** au 31/12/2023 (1 188 en 2022).

Le parc compteur est composé de 32 839 compteurs, dont 31 941 compteurs de diamètre 15 mm dédiés à l'alimentation d'un logement (+ 0,9 %). Conformément aux engagements contractuels, l'exploitant AGUR procède au déploiement de la radiorelève, qui consiste à apposer une tête émettrice sur chaque compteur, et qui permettra de s'affranchir d'une lecture manuelle lors des passages semestriels des agents releveurs. La mise en place de la radiorelève s'est poursuivie en 2022, et doit s'achever en 2023. Un test a également été fait avec du matériel novateur en télérelève à technologie ultrasonique sur la commune de Serres Morlaas.



Fig 13*

Depuis le 01/01/2021, l'âge limite des compteurs a été porté à 20 ans, au lieu de 15 ans précédemment. Il reste à ce jour 62 compteurs de plus de 20 ans sur le SMEP (- 24 %).

* Figure 13 : pyramide des âges des compteurs à fin 2022.

Le périmètre du SMEP compte **31 interconnexions ou points d'échanges d'eau avec les collectivités limitrophes**, dont 22 avec la seule ville de Pau. Les interconnexions permettent de se porter mutuellement secours en cas de problème majeur sur les ouvrages de distribution.

L'indice réglementaire [P 103.2], de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, est de 120 (sur 120).

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	32 631	33 051	34 080	34 358	34 679	0,9%
Nombre total de branchements en service	30 938	31 380	32 417	32 585	32 839	0,8%
Nombre total de branchements non en service	1 693	1 671	1 663	1 773	1 840	3,6%

Tableau 5 : évolution du nombre de branchements sur le SMEP.

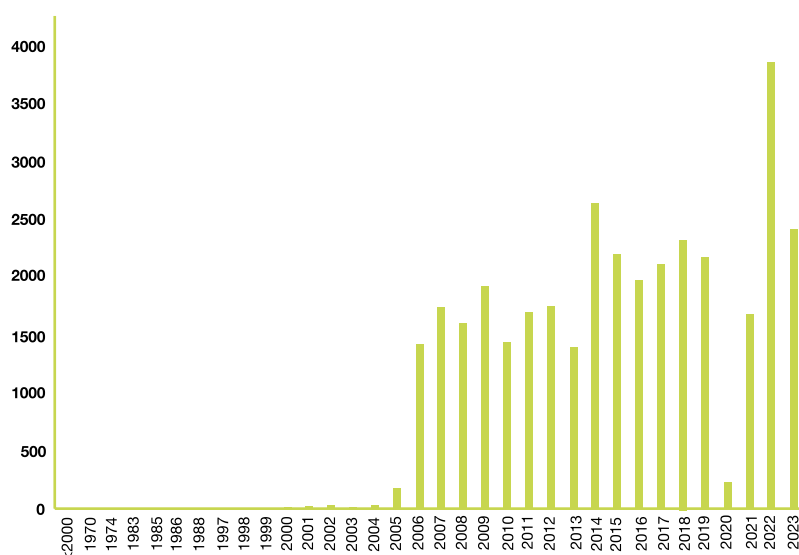


Figure 14 : pyramide des âges des compteurs au 31/12/2023

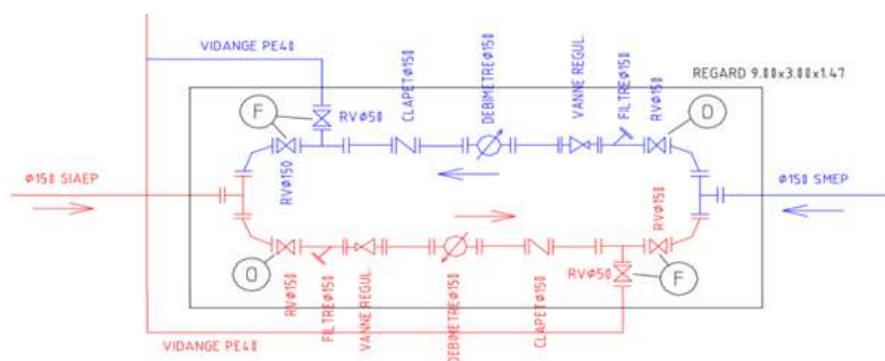


Figure 15 : schéma de l'interconnexion reliant le SMEP au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Lescar.

2. Les outils de suivi et de surveillance du réseau d'eau potable

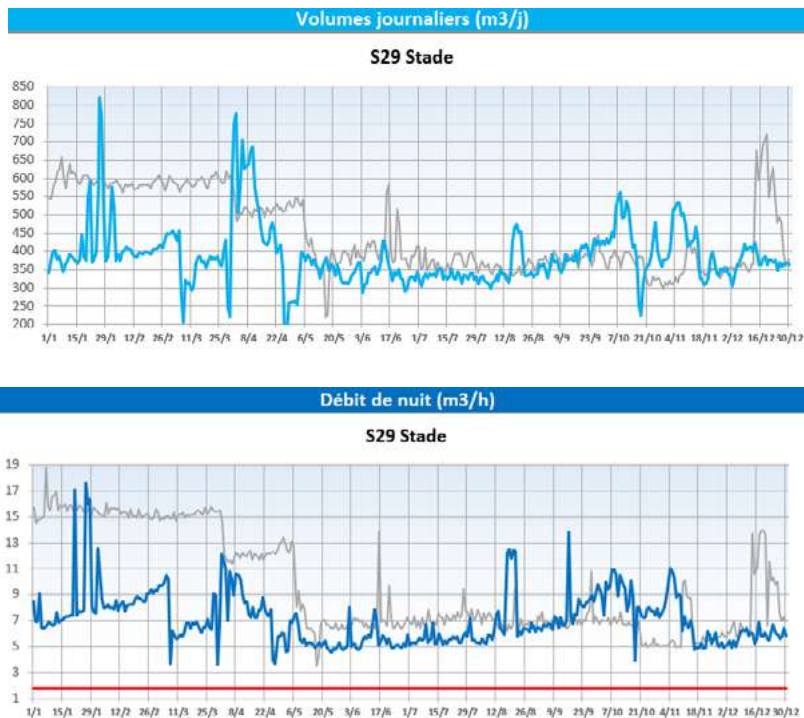


Figure 16 : exemple de suivi des débits journaliers et nocturnes sur un des 58 sous-secteurs du réseau.

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP est sectorisé et découpé en **58 sous-secteurs**. Chaque sous-secteur est équipé d'un système de comptage télégeré, permettant de suivre quotidiennement l'évolution des débits, et d'identifier les tronçons de réseaux les plus fuyards.

À cette sectorisation s'ajoutent **200 prélocalisateurs acoustiques fixes, et 20 prélocalisateurs mobiles**, qui ont pour fonction de localiser plus précisément les fuites. L'ensemble de ces outils permet aux agents d'exploitation d'être encore plus performants dans la réduction des pertes d'eau et dans l'amélioration du rendement du réseau.

L'exploitant AGUR dispose localement de 28 ETP (équivalents temps plein), dont 11 agents dédiés à la recherche, au suivi ou au traitement des fuites sur le réseau d'eau potable du SMEP.



Figure 17 : prélocalisateur acoustique de fuite.

3. Les travaux de renouvellement, de création, de sécurisation et d'amélioration des ouvrages d'eau potable

Le cumul des travaux d'investissement de 2023 pris en charge par le SMEP représente 2,95 millions d'euros TTC (2,48 M€ TTC en 2022), ce qui représente une fourchette moyenne d'investissements. **Les travaux affectés au renouvellement des réseaux** d'eau potable ont représenté **2,81 M€ TTC** (1,92 M€ TTC en 2021), soit **environ 95 % de l'investissement annuel** (99 % en 2021 et 93 % en 2022).

2,95 M€ TTC
montant des travaux d'investissement pris en charge par le SMEP en 2023

Les principales opérations de renouvellement et de pose du réseau d'eau potable, effectuées par le SMEP en 2023, ont concerné les linéaires et les communes suivantes :

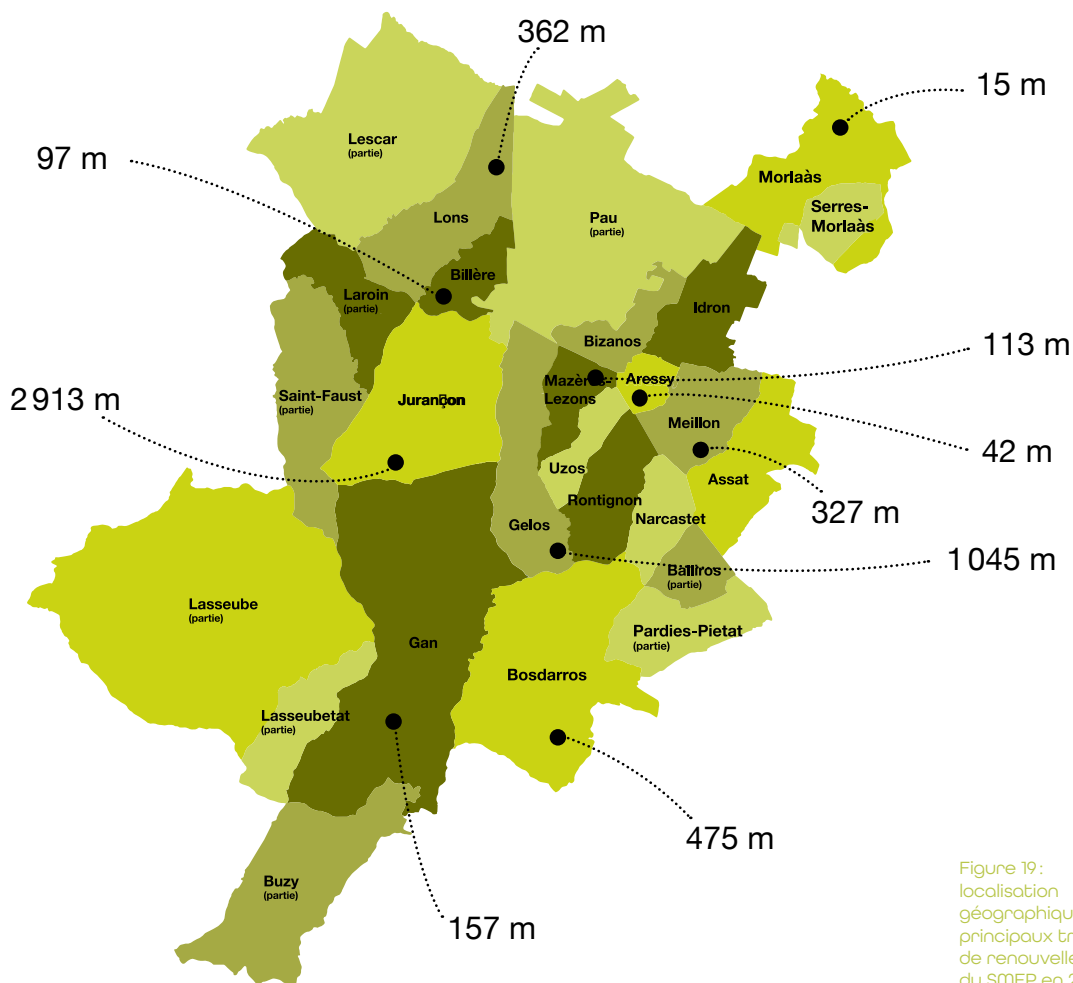


Figure 19 : localisation géographique des principaux travaux de renouvellement du SMEP en 2023.

L'année 2023 s'est soldée par un peu plus de 5,5 Km de linéaire de réseaux renouvelés (6,3 Km en 2022). Le linéaire de réseau est en baisse en 2023 du fait, principalement, de la réalisation d'une opération majeure de renouvellement sur environ 1 Km d'une conduite stratégique dénommée « Nid Béarnais » représentant un coût unitaire très élevé.

Le linéaire renouvelé (et supprimé), au cours des 5 dernières années, représente un cumul d'environ 35,1 km de réseaux sur 2019-2023 (contre 36,7 km sur 2018-2022).

La moyenne du taux de renouvellement des réseaux renouvelés du syndicat **sur les 5 dernières années** (période 2019-2023) **est de 0,85 %** (0,88 % sur 2018-2022). **Ce taux moyen est en diminution**, liée indirectement à la non-prise en compte de l'année 2017 qui était une année exceptionnelle en matière de renouvellement, et surtout à la baisse des linéaires renouvelés sur 2020 et 2022-2023. **Néanmoins, ce taux moyen reste élevé par rapport à la moyenne régionale ou nationale**, qui se situe aux alentours de **0,6 %**.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL en matière linéaires	8 338	6 251	8 604	6 345	5 547
Taux de renouvellement	1,25%	1,08%	1,09%	0,88%	0,85%

Tableau 6 : suivi des linéaires de réseaux renouvelés et des taux par le SMEP de 2019 à 2023..

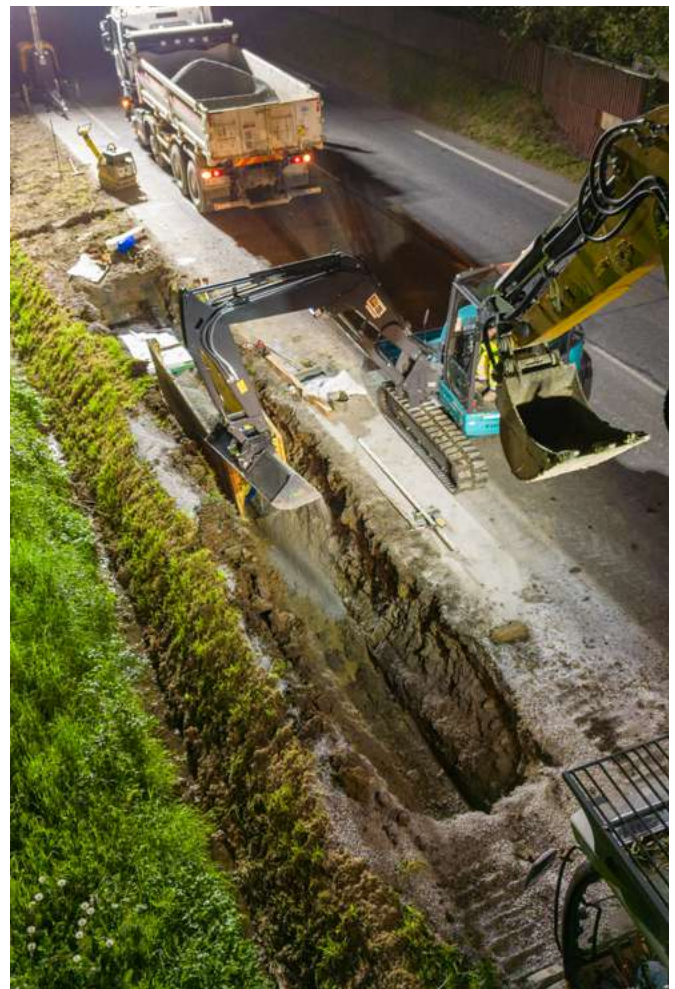


Figure 18 : aperçu de travaux de renouvellement de réseaux effectués en 2023.

Le cumul des travaux pris en charge par le concessionnaire AGUR, au titre de ses engagements contractuels, **a représenté la somme de 165 422,11 € HT en 2023** (196 357,05 € HT en 2022). La répartition des travaux effectués figure dans le RAD annexé au présent document. Le renouvellement des compteurs est comptabilisé dans les investissements contractuels depuis 2022.

Travaux de renouvellement du Concessionnaire AGUR	2021	2022	2023
Équipements électromécaniques (Champs captant, stations et réservoir)	70 342€	52 667€	76 195€
Accessoires réseaux de distribution	12 799€	50 648€	27 576€
Branchements (nombre)	81 600€	93 042€	61 652€
Compteurs et radio-relève	124 442€	-	-
TOTAL RENOUVELLEMENT (en HT)	289 184€	196 357€	165 422€

Tableau 7 : Détails des travaux de renouvellement

 **165 K€ HT**

montant des travaux pris en charge par AGUR en 2023
(contre 321 K€ HT en 2022)

Citons, parmi les principales opérations d'investissements pris en charge en 2023 par le concessionnaire AGUR :

- L'acquisition de deux groupes électrogènes permettant de secourir l'ensemble des sites du syndicat. En parallèle, deux sites ont été équipés d'inverseur de source pour permettre le raccordement de ces groupes. La mise en place de 4 analyseurs de chlore (engagement contractuel) ;

Figure 19 : acquisition de deux groupes électrogènes



- La pose de 4 compteurs de sectorisation
- L'équipement en télérelève de la commune de Serres Morlaas

Les travaux d'investissement concessif arriveront à leur terme en 2024.

Les travaux de création de branchements et de pose de nouveaux compteurs, facturés aux usagers du service public d'eau potable, ont généré en outre un investissement cumulé de 234 132 € HT pour 104 nouveaux branchements et 77 nouveaux compteurs posés en 2023 (361 830 € HT pour 148 branchements et 262 compteurs en 2022).

Le total des investissements réalisés en 2023, sur le domaine public et les infrastructures d'eau potable du SMEP, **s'élève à 3 429 026 € TTC** (contre 3 149 824 € TTC en 2022).

 **3,4 M€ TTC**
total des investissements réalisés en 2023
(3,1 M€ TTC en 2022)

 **234 K€ TTC**
de travaux
pour 104 nouveaux branchements et 77 nouveaux compteurs posés en 2023

4. L'organisation du SMEP, les moyens et interventions d'exploitation d'AGUR

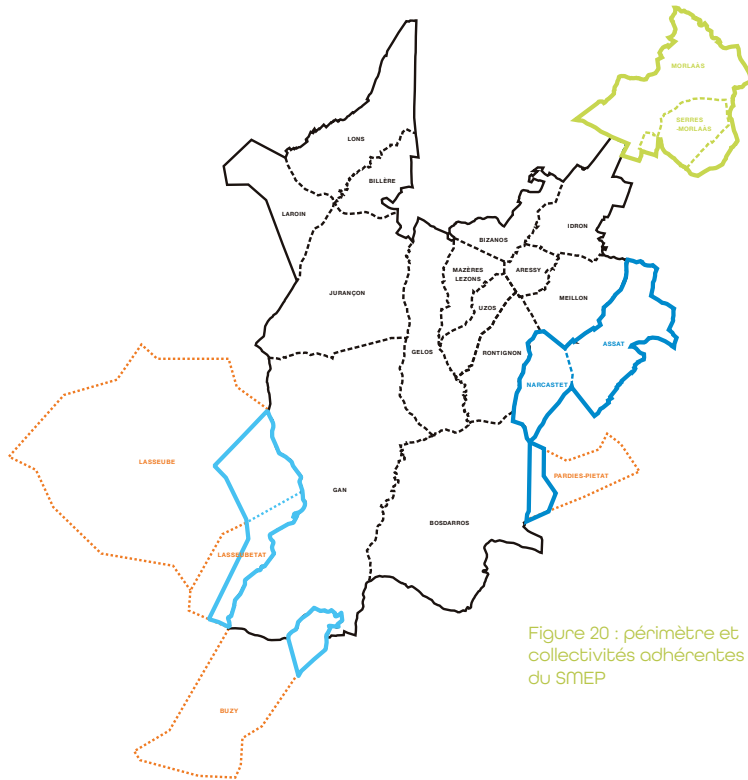


Figure 20 : périmètre et collectivités adhérentes du SMEP

Le SMEP est doté d'un Comité Syndical composé de 39 délégués titulaires et autant de suppléants issus des intercommunalités et communes suivantes :

- Communauté d'Agglomération (CA) de Pau Béarn Pyrénées² (périmètre noir) : 27 délégués ;
- Communauté de Communes (CdC) du Pays de Nay³ (périmètre bleu foncé) : 5 délégués ;
- Les communes de Morlaàs et de Serres-Morlaàs (périmètre vert) : 4 délégués ;
- Les communes de Buzy, Lasseube et Lasseubetat (périmètre orange) : 3 délégués.

Le Comité Syndical s'est réuni 3 fois en 2023, pour 46 délibérations et 3 décisions prises en séance. Le SMEP dispose d'un Bureau, composé du Président, de 6 vice-présidents et de 3 délégués :

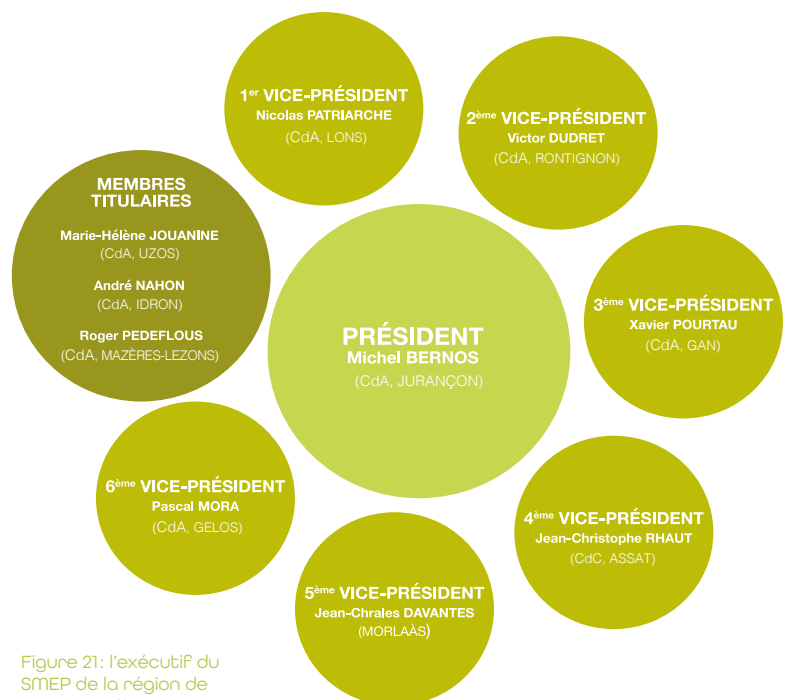


Figure 21: l'exécutif du SMEP de la région de Jurançon élu en 2020

² La CA Pau Béarn Pyrénées s'est substituée, depuis le 01/01/2020, aux 14 communes initialement adhérentes suivantes : Aressy, Billère, Bizanos, Bosdarros, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin, Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Rontignon et Uzoz.

³ La CdC du Pays de Nay s'est substituée, depuis le 01/01/2019, aux 3 communes initialement adhérentes suivantes : Assat, Narcastet et Pardiès-Piétat.

Outre les 4 commissions réglementaires⁴, le SMEP fonctionne au travers de 6 commissions thématiques,

présidées par chaque vice-président dans l'ordre de leur désignation, et qui sont :

- La commission « Administration Générale et suivi de la Concession de Service Public » ;
- La commission « Finances » ;
- La commission « Travaux » ;
- La commission « Ressource en eau, Plan d'Action Territorial et Zone Soumise à Contraintes Environnementales » ;
- La commission « Patrimoine » ;
- La commission « Relations avec les collectivités, les coopérations internationales et la gestion foncière ».

L'équipe du SMEP est composée de 4 agents avec l'organigramme suivant :

Composition de l'équipe du SMEP

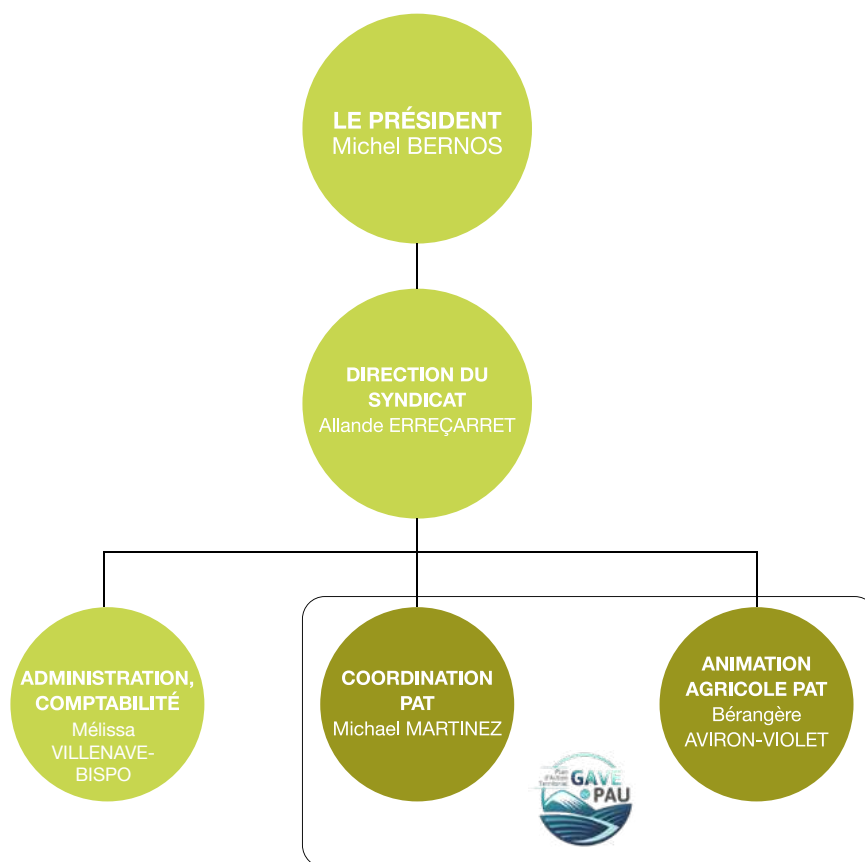


Figure 20 : organigramme 2023 du SMEP.



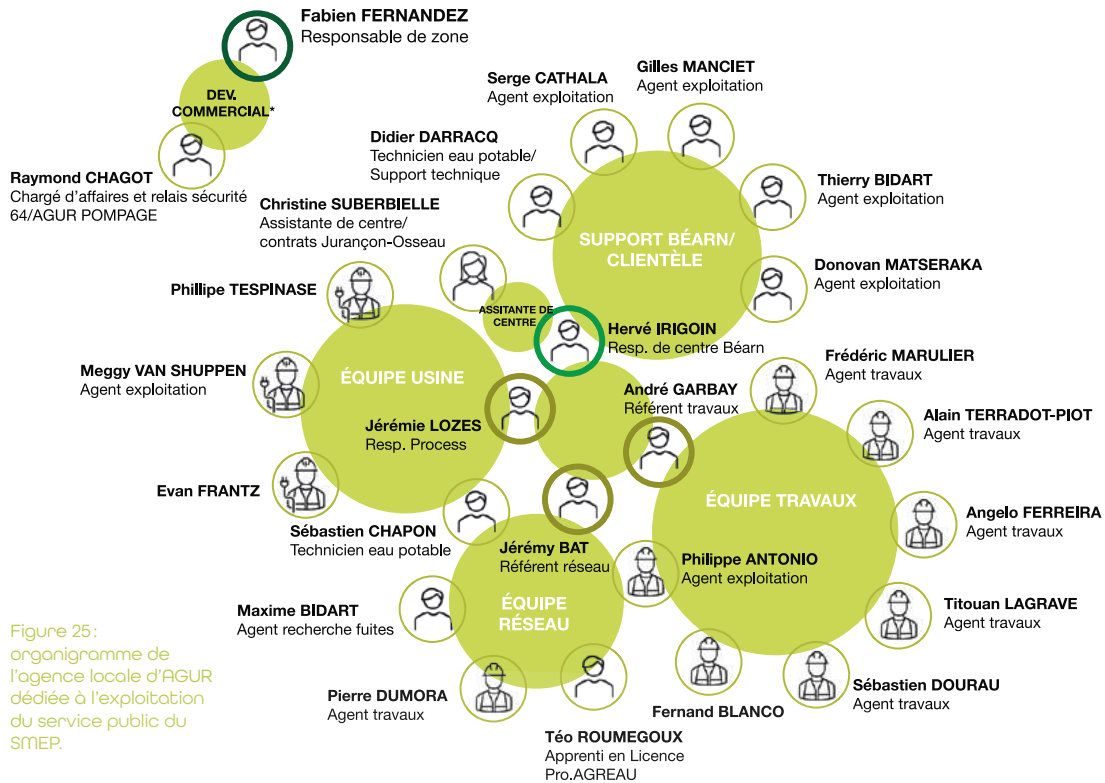
L'exploitant AGUR dispose d'une agence locale, basée à la ZAC du Vert Galant à Jurançon, ouverte au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16 h. Le numéro de téléphone 09 69 39 40 00 permet de joindre le service de 8h à 18h.

Au-delà des heures d'ouverture, ce même numéro permet de joindre l'agent d'astreinte du service. Le site internet www.agur.fr permet également à tous les abonnés d'accéder à un panel de services (paiement des factures, historique de consommations, suivi des demandes...).

L'effectif permanent du service d'exploitation d'AGUR est composé de 23 agents, dont le responsable de centre, auxquels s'ajoutent une équipe de 5 équivalents temps plein (ETP) pour la relève des compteurs et le déploiement de la radio-relève. AGUR met également à la disposition de son agence locale, un responsable de zone, et ses services supports d'expertises techniques ou hydrauliques, de gestion des abonnés, de facturation, recouvrement, ou de gestion des ressources humaines. **Ainsi, 28 ETP sont dédiés en permanence à l'exploitation du service public d'eau potable du SMEP**, en plus des services « supports » d'AGUR, et des agents du SMEP.

⁴ Commission Administration Générale et Suivi de la Concession de Service public, Commission d'Appel d'Offre, commission de Concession de Service Public, Commission de Contrôle Financier de la Concession de service Public, et Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Organigramme de l'équipe AGUR



Les principales interventions d'exploitation effectuées par AGUR en 2022, outre la surveillance ou la gestion quotidienne des ouvrages de production, de transport, de stockage et de distribution, ont concerné :

- **L'inspection préventive de 620 km de réseaux d'eau potable**, soit 75 % du linéaire total (comme en 2022) ;
- **La recherche quotidienne et la réparation de 248 fuites** (269 fuites en 2022) ;
- **Le nettoyage et la désinfection annuelle des 33 réservoirs et bâches actifs** ;
- **Le diagnostic de 146 appareils de régulation de pression** ;
- La maintenance préventive sur différents compteurs de sectorisation ;
- **Le géoréférencement de 390 km de réseau en « classe A⁹ »** ;

- **Le contrôle de conformité de 1 200 poteaux ou bouches d'incendie¹⁰** ;
- **Le renouvellement de 2049 compteurs, et l'équipement de 8 600 compteurs en radio-relève.**

Fuites réparées	2021	2022	2023	Évolution N/N-1
Fuites réseau	80	91	79	-13%
Fuites branchement	143	162	149	-8%
Fuites équipement	31	16	20	25%
Total fuites	254	269	248	-8%

Tableau 9 : Fuites réparées par l'exploitant AGUR, et évolution depuis 2021.

⁹ Il s'agit de la classe de précision la plus performante en matière de cartographie des réseaux.


¹⁰ Au travers d'un marché de prestations de service spécifique, géré par le SMEP pour le compte des communes concernées.

Chapitre III

Le bilan quantitatif et **sanitaire** du service

1. Les volumes de production-distribution, et le rendement du réseau
2. La qualité de l'eau brute et de l'eau produite ou distribuée
3. La consommation énergétique et d'autres consommables





**Les volumes
produits ou prélevés
sur la ressource
sont en baisse, et
la qualité de l'eau
potable distribuée
100% conforme, sur
l'année 2023.**

1. Les volumes de production, de distribution, et le rendement du réseau

La nette amélioration des indicateurs hydraulique depuis 2021 se poursuit en 2023, avec un rendement réglementaire qui atteint 80,1 % (77 % en 2022). Le tableau ci-dessous reprend les principales données hydrauliques contractuelles relatives à 2023, en intégrant les 4 années antérieures :

Suivi des indicateurs hydrauliques

Variable	SMEP de la région de Jurançon	2019*	2020	2021	2022	2023
V0	Volume prélevé	NC	6 267 438	6 045 239	5 551 251	5 220 634
V0e	Eaux brutes exportées	NC				
V0i	Eaux brutes importées	NC				
V0s	Besoins station	NC	103 168	423 567**	37 056	39 021
V0p	Pertes d'adduction	NC				
V1	Volume produit	5 865 553	6 164 270	5 854 560	5 514 195	5 181 613
V2	Importations	50 724	64 246	56 130	64 658	46 004
V3	Exportations	10 251	11 237	27 782	57 155	95 931
V4	Volumes mis en distribution	5 906 026	6 217 279	5 882 908	5 521 698	5 131 686
V5	Pertes	1 400 225	1 693 256	1 512 921	1 285 338	1 038 750
V6	Volumes consommés autorisés	4 505 801	4 524 023	4 369 986	4 236 360	4 092 937
V7	Consommations comptabilisées (365 jours)	4 054 801	4 063 023	4 178 121	4 132 616	4 004 522
	<i>Volumes comptabilisés sur la période de relève</i>	4 054 801	4 063 023	3 983 524	3 648 174	3 823 701
V8	Consommations sans comptage estimée	426 000	436 000	183 549	82 291	65 360
	<i>Fuite Nid Béarnais</i>	271 000	281 000	129 600	17 033***	0
	<i>Prise d'eau sur PI Induspal</i>	106 000	106 000	43 800	52 560	52 560
	<i>Autres SUEZ</i>	49 000	49 000	0	0	0
	<i>Nbre PI/BI fin d'année</i>	NC	NC	1194	1188	1200
	<i>Total volume PI (8.5 m³/an/unité)</i>	NC	NC	10 149	10 098	10 200
	<i>Fontaines et espaces verts sans compteurs</i>	NC	NC	0	0	0
	<i>Nombre hydro</i>	NC	NC	0	1300	1300
	<i>Total volume Hydro (2 m³/rot/camion)</i>	NC	NC	0	2 600	2 600
V9	Volume de service	25 000	25 000	8 316	21 454	23 055
	<i>Nombre analyse chlore</i>	NC	NC	1	1	5
	<i>Total volume analyse chlore (700 m³/an/u)</i>	NC	NC	700	700	3 500
	<i>Total volume pertes pour nettoyage réservoirs</i>	NC	NC	4 296	13 301	13 301
	<i>Purges réseau</i>	NC	NC	2 600	2 690	2 300
	<i>Surpresseur</i>	NC	NC	540	2 160	2 160
	<i>Désinfection conduites suite travaux</i>	NC	NC	180	2 603	1 794
L	Longueur réseau (km)	827	826	829.67	828.24	826.75
	IP 104.3 Rendement réseau = (V3+V6)/(V1+V2) en %	76.3%	72.8%	74.4%	77.0%	80.13%
	Objectif rendement Grenelle II = 65 + 0,2 x ILC	68.0 %	68.0 %	67.9 %	67.8 %	67.8 %
	Rendement primaire réseau = V7 / (V1 + V2 - V3) en %	68.7%	65.4%	71.0%	74.84%	78.0%
	IP 105.3 ILVNC = (V5+V9+V8)/L/365 (en m³/km/j)	6.14	7.14	5.63	4.59	3.74
	IP 106.3 ILP = V5/L/365 (en m³/km/j)	4.64	5.61	5.00	4.25	3.44
	ILC = (V3+V6)/L/365 (en m³/km/j)	15.0	15.0	14.5	14.2	13.9

Tableau 10 : suivi contractuel des indicateurs hydrauliques.

Le rendement hydraulique contractuel réalise un bond de +3 %, et atteint 80,1 % en 2023. L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés ou ILVNC s'améliore nettement en 2022, pour atteindre 3,74 m³/jour/km (-0,85 m³/jour/km par rapport à 2022). Pour rappel, les performances hydrauliques du réseau à atteindre pour 2023 était de 75,6 % en objectif de rendement et 4,78 m³/jour/Km d'ILVNC . Avec un Indice Linéaire de Pertes ou ILP de 3,44 m³/jour/Km, le niveau de perte du réseau du SMEP en 2023 est considérée comme modéré⁷.

	2021	2022	2023	Évolution N/N-1
Volume journalier moyen (m ³ /jour)	16040	15141	14196	-7 %
Volume journalier maximum (date)	20410 (13/01/2021)	18340 (22/09/2022)	19520 (25/01/2023)	6 %
Volume journalier minimum (date)	12790 (15/08/2021)	12360 (20/06/2022)	11640 (13/08/2023)	-6 %

Tableau 11 : évolution des volumes journaliers produits.

La comparaison des données hydrauliques entre 2022 et 2023 appelle les commentaires suivants :

- Les « **Besoins station/usine** » qui intègrent les volumes de service, de pertes ou de vidange au niveau des puits et du champ captant en général, se sont stabilisés à un peu moins de 40 000 m³ en 2023 ;
- Un **volume produit de 5,18 millions de m³**, en **nette baisse d'environ -332600 m³** ;
- Un **volume « comptabilisé » ou facturé de 4 millions de m³**, en légère baisse
- Un **volume de fuite comptabilisé sur la conduite de transit du « Nid Béarnais » de 0 m³**, en forte diminution (129600 m³ en 2021), du fait de la réalisation des travaux en 2023 ;
- Une **stabilité des prises d'eau** sur les poteaux d'incendie de la zone industrielle d'Induspal à Lons ;
- Une prise en compte de **23055 m³ de volume de service**, dont 13301 m³ pour le lavage des réservoirs, **en hausse**.

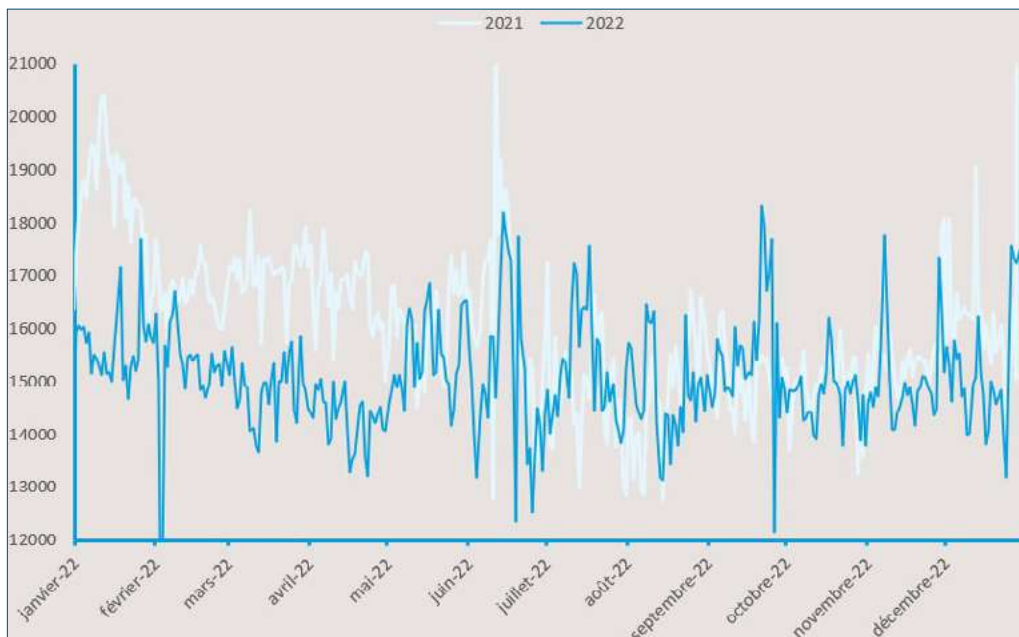


Figure 22 : baisse de -7% des volumes journaliers moyens produits entre 2022 et 2023.

⁷ Le réseau du SMEP, avec ses 39 abonnés par km, est jugé « intermédiaire », mi-rural ou mi-urbain.

2. La qualité de l'eau brute et de l'eau produite ou distribuée

Pour rappel, l'eau produite par le SMEP de la région de Jurançon est à 100 % d'origine souterraine, et ne nécessite aucun traitement avant d'être distribuée aux 70 000 consommateurs. Aucun réactif n'est donc utilisé pour la potabilisation de l'eau. L'eau subit une simple désinfection au chlore avant distribution, comme l'exige la réglementation sanitaire.

L'eau potable distribuée par le SMEP fait l'objet d'une surveillance en continue de sa qualité, et d'un contrôle sanitaire particulièrement strict. **L'eau potable est un produit alimentaire vital, dont la conformité sanitaire doit être assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**, quel que soit le lieu de distribution. Pour le SMEP, cette surveillance et ce contrôle se traduisent par :

- Plus de **15 000 résultats analytiques par an** ;
- **630 analyses d'eau** effectuées sur les puits (eau brute) et sur le réseau d'eau potable chaque année, 1 à 2 fois par jour en moyenne ;
- **Plus de 450 pesticides et autres molécules pharmaceutiques ou industrielles recherchées** sur l'eau brute, chaque mois, via le réseau de suivi de la qualité de la ressource en eau souterraine du Plan d'Actions Territorial du gavage de Pau.

Aucune non-conformité n'a été décelée dans l'eau potable distribuée du SMEP en 2023 (situation identique depuis 2020). Seuls des dépassements de référence de qualité ont pu être observés, sur le plan bactériologique (1), physico-chimique (2) et sur la température de l'eau. Les références de qualité sont des indicateurs de fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau potable.

La synthèse du contrôle ARS de la qualité de l'eau sur 2022 figure en annexe I.

S'agissant des pollutions diffuses d'origine agricole, **la teneur moyenne en nitrates mesurée en 2023 dans l'eau distribuée a fortement diminuée, et s'élève à 4,8 mg/L en moyenne** (5,3 mg/L en moyenne en 2021). Il s'agit d'un niveau bas historique pour le SMEP. **Cette valeur témoigne tout de même d'une bonne maîtrise des pratiques agricoles par le SMEP autour de ses puits de captage d'eau.**

	Nb total de résultats d'analyses	Nb résultats d'analyses conformes aux limites de qualité
Microbiologique	110	110
Physico-chimique	114	114

Tableau 12: 100% de l'eau distribuée par le SMEP est conforme aux normes sanitaires.

Un pesticide d'origine agricole a été détecté lors des contrôles sanitaires de l'ARS en 2023. Il s'agit d'une molécule de dégradation de l'atrazine, herbicide du maïs interdit depuis 2003. Une détection ponctuelle de la cyperméthrine est à signaler. Elle serait liée à l'usage d'une bombe insecticide lors de l'ouverture du capot d'accès à un des puits prélevés. Cela illustre, s'il le fallait, la sensibilité et la performance des techniques d'analyses d'eau dont les limites de quantification atteignent le nanogramme.

Le rapport annuel de l'ARS figure en annexe. Il est également téléchargeable sur

le site du SMEP: www.smepe-jurancon.fr

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau distribuée sur l'une ou l'autre des communes du SMEP:

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Teneurs moyennes (et maximales pour les pesticides) mesurées au cours des 5 dernières années dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable

Paramètres	Unités	Normes	2019	2020	2021	2022	2023	Commentaires
Chlore total	mg/L	-	0,17	0,17	0,16	0,16	0,22	0,1mg/L min. à respecter.
Température de l'eau	°C	25°C	16	16,13	16,10	16,81	16,32	Ponctuellement supérieure à 25°C.
pH	-	>=6,5 et <=9	7,82	7,58	7,57	7,71	7,6	Eau proche de la neutralité.
Dureté (TH)	°F	-	18	18,7	18,3	18,45	20	Eau douce, peu calcaire.
Conductivité à 25°C	us/cm	>=200 et <=1000	367	364	351	350	374	Minéralisation équilibrée.
Calcium	mg/L	-	67,35	70,88	64,9	67,8	74,95	Minéralisation naturelle. Teneur habituelle.
Chlorures	mg/L	250	4,68	4,19	4,41	3,97	4,55	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Sodium	mg/L	200	3,15	3,19	3,47	2,9	3,06	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Sulfates	mg/L	250	11,63	10,57	10,73	10,64	11,63	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Magnésium	mg/L	-	3,79	4	3,74	3,76	4,01	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Fer total	NFU	200	0,85	0	1,86	0	0	Concentration très faible à nulle.
Turbidité	mg/LC	2 ¹⁰	0,14	0,05	0,05	0,07	0,07	Très faible concentration.
Nitrates	mg/LC	50	5,55	5,22	5,33	4,80	5,99	Très faible concentration.
Carbone Organique Total (COT)	ug/L	2	0,47	0,29	0,22	0,44	0,34	Concentration faible.
Aluminium total	ug/L	200	7,14	6,41	6,09	4,47	0	Concentration nulle.
Arsenic	ug/L	10	0,90	0,85	0,85	0,72	0,6	Origine naturelle liée au gawe, très faible teneur.
Chrome total	ug/L	50	0,55	0,31	0,33	0,00	0,46	Concentration très faible à nulle.
Fluorures	ug/L	1,5	0,02	0,03	0,04	0,03	0,03	Origine naturelle, très peu de fluor.
Plomb	ug/L	10	0,14	0,55	0,13	0,13	0,29	Concentration très faible à nulle ¹¹ .
Trihalométhanes (4 substances) ¹⁷	ug/L	100	1,74	2,53	2,31	1,07	0,97	Très faible concentration.
Pesticides totaux	ug/L	0,5	0,05	0,05	0,03	0,09 ¹³	0,05	Concentration très faible à nulle.
Dont triazines (max.)	ug/L	0,1	0,01	0,01	0	0	0,00	Molécules herbicides du maïs interdites depuis 2003
Dont ESA Métolachlore (max.)	ug/L	0,1	0,05	0,05	0,03	0	0,05	Métabolite d'un herbicide du maïs

Tableau 13: paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable distribuée par le SMEP de la région entre 2019 et 2023

⁸ Teneur imposée par le plan « Vigipirate », en vigueur depuis 2001.

⁹ Il s'agit d'une référence de qualité pour la température de l'eau (et non d'une limite de qualité).

¹⁰ Permet de vérifier la transparence de l'eau. C'est une norme s'appliquant au robinet du consommateur.

¹¹ Lié à la partie privative de branchements d'églises.

¹² Les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.

¹³ Essentiellement liée à la détection ponctuelle de Cyperméthrine (usage d'une bombe insecticide lors d'un prélèvement d'eau dans un puits). Jurançon, entre 2018 et 2022.

3. La consommation énergétique et d'autres consommables

Le pompage d'eau de la nappe alluviale, issu des 9 puits actifs du champ captant du SMEP, représente 75,5 % de la consommation globale d'électricité du service public d'eau potable du SMEP. Environ 23 % de l'énergie facturée concernent les stations de reprise ou de surpression disséminées sur les secteurs sud et Est du territoire du SMEP.

À l'instar de la baisse des volumes produits ou prélevés, le service public d'eau potable du SMEP a connu **une baisse de la consommation d'énergie électrique de -9 % en 2023.**

Il n'y a pas de réactifs ou d'autres « produits » utilisés dans l'eau souterraine prélevée et distribuée par le SMEP, qui ne subit qu'une simple désinfection au chlore gazeux. La quantité de chlore gazeux utilisée est de 1 617 kg en 2023. Cette quantité est en baisse de +2 % par rapport à 2022, malgré la baisse des volumes produits. Cette hausse est liée à une optimisation et à une modernisation du système de chloration du site de « Mazères II » situé en sortie du champ captant.

ÉNERGIE RELEVÉE FACTURÉE:	2021	2022	2023	N/N-1
Énergie facturée globale (kWh)	3852 197	3496 109	3174 613	-9 %
Énergie facturée champ captant (kWh)	2862 332	2598 596	2396 053	-8 %
Volume produit refoulé V1 (m3)	5854 560	5468 673	5 181 613	-5 %
Ratio de consommation spécifique au champ captant (KWh/m³)	0,49	0,48	0,46	-4 %

Tableau 14: ratios de consommation énergétique du service public d'eau potable du SMEP.

Chapitre IV

La gestion des **usagers** du service

1. L'évolution des branchements et des abonnements
2. L'évolution des volumes consommés ou facturés
3. Le suivi des réclamations des abonnés



La dynamique
d'augmentation du nombre
d'abonnés se poursuit en
2023. Les litiges liés aux
volumes surestimés par le
précédent délégataire SUEZ
se résorbent peu à peu.

1. L'évolution des branchements et des abonnements

Le nombre de branchements a progressé de 321 sur l'année (+ 0,9 % par rapport à 2022), pour atteindre 34 679 à fin 2023.

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS :	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	32631	33051	34080	34358	34 679	0,9 %
Nombre total de branchements en service	30938	31380	32419	32585	32 839	0,8 %
Nombre total de branchements non en service	1693	1671	1663	1773	1 840	3,6 %

Tableau 15 : évolution des branchements ou raccordements au réseau SMEP.

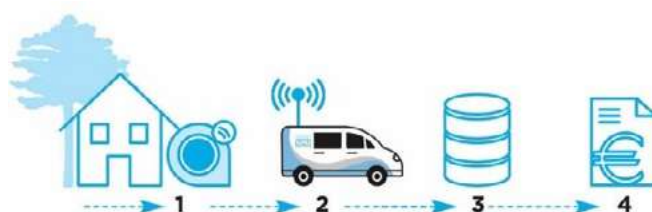
Les abonnés « domestiques » représentent 95 % du total des abonnés actifs. Il existe par ailleurs 7 « gros consommateurs » dont la consommation est supérieure à 6 000 mètres cubes par an.

2. L'évolution des volumes consommés ou facturés

L'exploitant AGUR du service public de l'eau potable du SMEP procède à **2 relèves de compteurs par an**, qui ont lieu en décembre-janvier et en avril-mai. La facturation s'effectue également 2 fois par an, en janvier et juillet de l'année. Les abonnés mensualisés reçoivent leur facture en janvier, et le paiement s'effectue en 10 mensualités, de mars à décembre.

La **radio-relève**, qui permet de consulter à distance et ponctuellement l'index des compteurs d'eau potable, **est en cours de déploiement** depuis septembre 2021. Elle sera pleinement opérationnelle pour début 2024, sur l'ensemble du territoire du SMEP.

Fonctionnement de la radio-relève



- 1 - Un agent AGUR installe un module radio sur votre compteur d'eau.
- 2 - Le module radio transmet votre index uniquement lorsqu'il est sollicité lors du passage de l'agent AGUR*.
- 3 - Les données sont communiquées au système d'information sécurisé, pour les besoins du service.
- 4 - Ces informations sont ensuite utilisées pour établir votre facturation.

* Actuellement deux passages par an.

Figure 23 : schéma explicatif du fonctionnement de la radio-relève (en cours de déploiement)



2

relèves de compteurs par an
en janvier et juillet de l'année

Les volumes facturés sont en nette diminution de -8 % en 2023 du fait d'une très forte augmentation des volumes dégrévés ou écrêtés après un repli exceptionnel en 2022 (retard pris dans le traitement des dossiers avec un rapport d'une partie de 2022 sur 2023). Le nombre de dossiers traités passe ainsi de 68 en 2022 à 330 en 2023.

Fin 2023, 19 336 abonnés soit 53 % des abonnés bénéficient de la mensualisation ou d'un paiement fractionné (+ 15 % par rapport à 2022). Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente est à 3,19 %, ce qui est important malgré une baisse de 14 %. Le nombre des 2èmes relances¹⁴ est en forte hausse en 2023 pour atteindre 5 665, soit 6,2 % des 48 328 factures émises sur l'année.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution N/N-1
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable (m³)	3 974 852	4 244 111	3 983 524	4 152 497	3 823 701	-8 %
Dont volume facturé auprès des usagers domestiques (m³)	3 729 106	4 028 466	3 733 620	3 121 362	2 772 142	-11 %
Dont volume facturé auprès des usagers communaux (m³)	161 692	140 616	116 470	163 591	138 623	-15 %
Dont volume facturé auprès des usagers industriels (m³)	-	-	-	316 109	247 209	-22 %
Dont volume facturé auprès des usagers agricoles (m³)	-	-	-	10 055	7 642	-24 %
Dont volume facturé auprès des usagers gros consommateurs sur 365 jours (m³)	-	-	-	504 323	658 058	30 %
Volume consommé non facturé (dégrèvement, cas particulier) (m³)	84 054	75 029	133 434	37 057	147 908	299 %

Tableau 15 : évolution des volumes facturés et dégrévés

3. Le suivi des réclamations des abonnés

ÉTAT DES RÉCLAMATIONS:	2021	2022	2023
Qualité sanitaire	0	0	0
Qualité organoleptique (goût, aspect de l'eau)	43	45	1
Problème de desserte de l'eau	52	47	49
Services relations commerciales	266	274	25
Travaux de réparations sur réseau	546	519	1
Total	907	885	76

Tableau 17 : état et évolution des réclamations des abonnés du SMEP.

Les réclamations des abonnés, au nombre de 76, sont en très nette baisse en 2023 car le mode de calcul a été ajusté à la méthode de calcul du SISPEA. Les principales réclamations concernent les problèmes de desserte ou la relation clientèle.



76


réclamations d'abonnés
(885 en 2022)

¹⁴ Adressées par courrier, suite à une 1ère relance adressée via 5 126 courriers.

Chapitre V

Le **prix de l'eau** potable et les moyens financiers du service

1. Le prix de l'eau potable et son évolution
2. Les données financières de la collectivité
3. Les données financières du service concédé
4. La coopération décentralisée

A close-up photograph of a young woman with blonde hair, smiling warmly at the camera. She is holding a clear glass filled with water up to her face, with the water level visible. She is wearing a bright blue, ribbed sweater. The background is softly blurred, suggesting an indoor setting. A large, semi-transparent blue shape is overlaid on the left side of the image, containing white text.

Le SMEP veille
à proposer le
prix le plus juste,
et le plus en
adéquation avec
les enjeux du
service public
d'eau potable.

1. Le prix de l'eau potable et son évolution

Au 1^{er} janvier 2024, le coût du mètre cube ou des 1 000 litres d'eau potable consommés, est de 1,84 € toutes taxes comprises. Le prix de l'eau potable du SMEP est un des moins élevés de la région. La dimension du Syndicat, son antériorité, ainsi que le souci permanent d'une gestion technico-financière rigoureuse et efficiente, expliquent en grande partie cette performance tarifaire.

Le prix de l'eau potable comprend :

- la « part du délégataire » ou de l'exploitant AGUR, pour un peu moins de 36 % ;
- la « part de la collectivité » ou du SMEP, dénommée également « surtaxe », pour 38 % ; dénommée également « surtaxe » ;
- les redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour environ 21 % ;
- la TVA, pour 5,2%.

Il convient de noter qu'une **progressivité tarifaire a été instaurée depuis 2010**, auprès de l'ensemble des usagers « domestiques », sur la part « consommation » du délégataire, avec **les 60 premiers mètres-cubes facturés à -46 % par rapport aux mètres-cubes suivants**. De plus et à ce jour, le SMEP n'applique aucune part fixe ou abonnement annuel sur sa facturation.

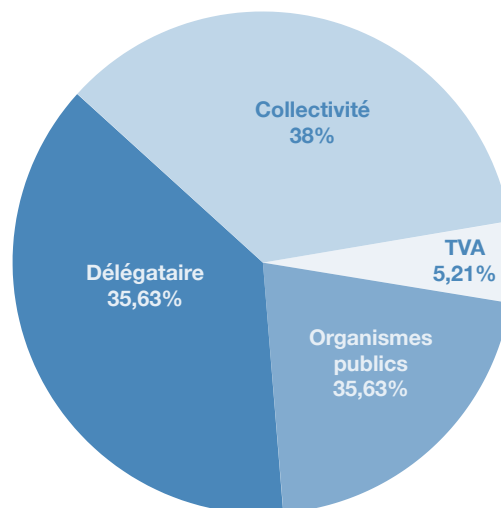


Figure 24 : répartition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2024

Après une hausse tarifaire de 3,65 % en 2022, le tarif de l'eau potable du SMEP a augmenté de 3,82 % en 2023, ce qui correspond à l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation de 2023 (+ 3,7 % en moyenne).

	Quantité	Prix unitaire 01/01/2023	Prix unitaire 01/01/2024	Montant HT 01/01/2023	Montant HT 01/01/2024	Évolution 2023/2024
PART DU DÉLÉGATAIRE						
Abt Annuel	1	25,86 €	28,50 €	25,86 €	28,50 €	10,21%
Consommation	60	0,27 €	0,27 €	16,39 €	18,06 €	10,19%
Consommation	60	0,49 €	0,49 €	29,21 €	32,20 €	10,24%
PART DE LA COLLECTIVITÉ						
Abt Annuel	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Consommation	120	0,69 €	0,69 €	82,80 €	84,00 €	1,45%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevance Pollution Domestique	120	0,33 €	0,33 €	39,60 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	0,0662 €	0,05997 €	7,94 €	7,16 €	-9,82%
TOTAL						
Total HT				201,80 €	209,50 €	3,83%
TVA à 5,5%				11,10 €	11,52 €	3,78%
Total TTC pour 120 m ³				212,90 €	221,04 €	3,82%
Soit (€TTC par m ³)				1,77 €/m ³	1,84 €/m³	

Tableau 18 : prix de l'eau potable pour une facture type de 120 m³ consommés à l'année.

2. Les données financières de la collectivité

En 2023, **le SMEP a consacré 96 % de son budget à l'investissement**. C'est une collectivité qui investit beaucoup pour renouveler ses réseaux, mais aussi entretenir, réhabiliter et améliorer ses installations de production, de stockage ou de distribution. Ces investissements annuels nécessitent de contracter régulièrement des emprunts. Or, l'offre bancaire s'est nettement dégradée en 2022 avec une hausse rapide des taux, de +300 à +400 % en quelques mois.

En 2023, un emprunt de 1 000 K€ adossé au taux du livret A + 0,4 % sur 25 ans **a été contracté** auprès de la Banque

des Territoires. **L'encours de la dette en capital du Syndicat s'élève à 14 592 962 K€** au 31 décembre 2023, **et reste stable** par rapport à fin 2022. **L'annuité cumulée des emprunts¹⁵** du Syndicat **diminue légèrement à 1 370 191 €** fin 2023 (1 348 k€ fin 2022), à laquelle il convient de déduire l'aide du fonds de soutien de 267 k€/an (versée annuellement par l'Etat, au titre de la désensibilisation du prêt ex-DEXIA). L'annuité de la dette représente **environ 42 € par abonné actif à fin 2023** (41 € par abonné actif à fin 2022).

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
La dette globale est de	14 618 886 €	14 592 962 €
Son taux moyen s'élève à	2,39%	2,43%
Sa durée résiduelle moyenne est de	16 ans et 5 mois	16 ans et 5 mois
Sa durée de vie moyenne est de	8 ans et 9 mois	8 ans et 9 mois

Tableau 19 : caractéristiques principales de la dette globale du SMEP.

La dette du SMEP est constituée à 93 % par du taux fixe, à risque minimal, classée 1A sur la matrice de risque de la Charte de Bonne Conduite.

Le ratio d'extinction de la dette ou de désendettement, poursuit sa baisse et **se situe à 7,8 ans en 2023**. Il s'agit d'un très bon ratio, au regard du seuil maximal recommandé de 12 ans pour les collectivités comme le SMEP, dont le budget est très majoritairement consacré à l'investissement.

Le profil d'extinction de la dette, qui illustre l'évolution des annuités sans contracter de nouvel emprunt, indique une baisse significative du capital à rembourser à compter de 2024, puis de 2037/2038. Cela permet d'entrevoir des perspectives financières intéressantes sur le long terme.

	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio	6,8 ans	7,4 ans	6,6 ans	6 ans	7,9 ans

Tableau 20 : évolution du ratio de désendettement du SMEP.

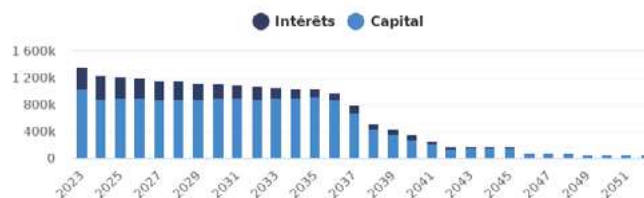


Figure 25 : profil d'extinction de la dette du SMEP à fin 2023.

Le **taux d'épargne brute se dégrade et diminue à 62 % à fin 2023** (78 % en 2022), tout comme l'épargne nette qui atteint près de 827 k€ fin 2023 (- 613 k€ environ). Cette diminution d'épargne est liée l'annulation de 503 000 € HT de recette évoquée ci-dessus et à la souscription d'un emprunt de 1 millions d'euros sur 25 ans pour équilibrer.

	2020	2021	2022	2023
Recette de fonctionnement	2 744 744	2 879 430	3 084 770	2 986 430
Épargne de gestion	2 468 808	2 286 765	2 787 905	2 197 366
Épargne brute	2 077 057	1 916 470	2 441 985	1 853 099
Taux d'épargne brute (en %)	75,67%	66,64%	79,16%	62,05%
Épargne nette	1 157 431	952 795	1 440 362	827 175

Tableau 21 : évolution des épargnes du SMEP.

Les charges d'exploitation stricto sensu du Syndicat (hors remboursement des intérêts de la dette, hors dotation aux amortissements, hors ICNE , et hors opérations d'ordre) **s'élèvent à 790 000 € HT**, contre 291 000 € en 2022. Ces charges d'exploitation **sont en augmentation du fait de l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs de près de 503 000 € HT. Elles représentent 11 % des dépenses cumulées de 2023** (4 % des dépenses cumulées en 2022).

Pour l'exercice 2023, **les recettes totales du Syndicat** (toutes sections confondues, hors reports et affectation de résultats) **représentent 4 715 K€** (4 169 K€ en 2022), et concernent :

- **à 60,61 % (2 858 470,14 €) la surtaxe** appliquée aux mètres cubes facturés (66 % en 2022) ;
- **à 21,21 % (1 000 000 €) l'emprunt** mobilisé en fin d'année (24 % en 2022) ;
- **à 12,53 % (590 656,56 €) des subventions et d'autres produits divers** (4 % en 2023) ;
- **et à 5,65 % (266 555,21 €) le fonds de soutien de l'État** (8 % en 2022).

4715 K€ HT
de recettes totales en 2023 pour le SMEP

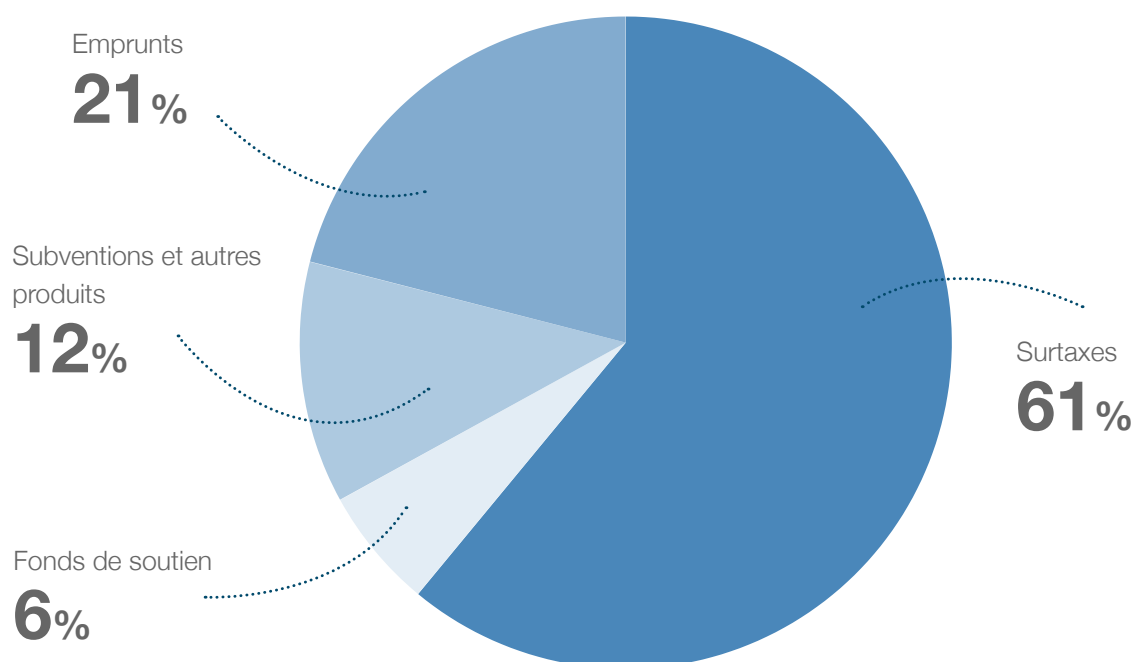


Figure 26 : part des différentes recettes du SMEP en 2023



Les recettes de 2023 liées à la surtaxe s'élèvent à 2 862 K€ HT, et sont en augmentation par rapport à celles de 2022 (+101 K€). Le montant des subventions et des autres produits perçus en 2023 est en hausse, et représente 495 K€ (142 K€ en 2022). Ce montant correspond majoritairement à des aides de l'Agence de l'Eau attribuées à

aux travaux relatifs aux économies d'eau et aux acquisitions foncières autour des puits de captage du SMEP, ainsi qu'aux remboursements d'annuités d'emprunts par les communes concernées. **Le recours à l'emprunt est resté constant par rapport à 2022 (1 000 000 €).**

	En 2023		En 2022	
	En € HT	En %	En € HT	En %
Surtaxe	2 858 478,14	60,6	2 760 702,00	66,2
Fonds de soutien de l'État	266 555,21	5,7	266 555,00	6,4
Subventions et autres produits	590 656,56	12,5	142 076,00	3,4
Emprunts (+ avance remboursable en 2022)	1 000 000,00	21,2	1 000 000,00	24,0
TOTAL	4 715 681,91	100,0	4 169 333,00	100,0

Tableau 22 : comparatif des recettes globales du SMEP entre les exercices budgétaires de 2023 et 2022.

EXÉCUTION DU BUDGET 2023		DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	2 597 505,08	3 850 943,97
	Section d'investissement	3 812 934,67	3 684 240,38
TOTAL (toutes sections confondues)		6 410 439,75	7 535 184,35

Tableau 23 : dépenses et recettes globales du SMEP sur 2023.

Le budget général de 2023 du SMEP a généré 6 410 K€ de dépenses et 7 535 K€ de recettes (hors « restes-à-réaliser »).

Une vue d'ensemble et une synthèse du Compte Administratif, qui reprend le détail des dépenses et des recettes inscrites en sections d'investissement et d'exploitation sur l'année 2023, est jointe en annexe.



6410 K€ HT

de dépenses générées par le budget 2023 du SMEP

7535 K€ HT

de recettes générées par le budget 2023 du SMEP

3. Les données financières du service concédé

Le compte annuel de résultat d'exploitation, du service public d'eau potable concédé à l'exploitant AGUR, relatif à 2023 **présente un déficit d'exploitation en baisse mais élevé de - 290 232 €** (- 315 k€ en 2022). Ce déficit est notamment à relier aux « pertes sur créances irrécouvrables » qui représentent environ 202 k€ de charges supplémentaires en 2023. Les nécessaires investissements de matériel, d'équipements ou de 1ère installation qui sont réalisés en début de contrat expliquent également ces déficits. Tout comme l'augmentation des moyens humains affectés, dès 2021, à l'amélioration des rendements et indices hydrauliques. Bien que les comptes d'exploitations prévisionnels des trois 1ères années contractuelles soient déficitaires, il conviendra de veiller à rééquilibrer progressivement les charges avec les produits du service exploité.

Le compte d'exploitation ne fait pas apparaître les recettes perçues et reversées pour le compte de tiers tels que les services « assainissement collectif » des collectivités compétentes sur le périmètre du SMEP.

L'exploitant-concessionnaire AGUR est également chargé de percevoir les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au travers de l'émission et du recouvrement des factures d'eau. Une note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne figure en Annexe.

En synthèse et à titre d'informations, nous pouvons considérer que **le budget global du service public d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon s'établit à 9 830 K€ HT en dépenses et à 10 665 K€ HT en recettes.**

Les informations techniques et financières complémentaires relatives à la concession de service public figurent en annexe IV, dans le Rapport Annuel 2023 d'AGUR.



9830 K€ HT

de dépenses générées par le service public d'eau potable du SMEP

10665 K€ HT

de recettes générées par le service public d'eau potable du SMEP

	CEP	2022	2023	ÉCARTS
Frais de Personnel	1 247 273 €	1 485 339 €	1 502 163 €	16 824 €
Charges de Personnel	1 098 129 €	1 328 795 €	1 307 888 €	-
Parc de véhicules	149 144 €	156 795 €	194 275 €	-
Consommables	334 777 €	302 011 €	307 011 €	5 000 €
Achats d'eau	15 288 €	16 345 €	16 000 €	-
Électricité	314 239 €	281 161 €	283 743 €	-
Produits de traitements	5 250 €	4 505 €	7 268 €	-
Charges d'exploitation	272 325 €	525 777 €	408 872 €	-116 904 €
Fournitures, matériaux, locations	143 392 €	283 841 €	201 258 €	-
Sous-traitance générale	102 086 €	212 218 €	172 578 €	-
Frais d'analyses	26 847 €	29 718 €	35 037 €	-
Charges de renouvellement	153 260 €	150 235 €	154 402 €	4 167 €
Comptes et programmes de renouvellement	153 260 €	150 235 €	154 402 €	-
Charges liées aux investissements	342 113 €	349 546 €	355 175 €	5 630 €
Amortissement Biens propres	-	42 922 €	48 552 €	-
Amortissement travaux contractuels	342 113 €	306 623 €	306 623 €	-
Charges diverses	383 053 €	427 549 €	526 893 €	99 344 €
Assurances	14 101 €	18 843 €	34 880 €	-
Télécommunications, Frais postaux et éditique	76 558 €	96 704 €	121 611 €	-
Informatique	101 408 €	37 462 €	39 241 €	-
Impôts, taxes et versements assimilés	30 214 €	46 458 €	28 905 €	-
Créances irrécouvrables, douteuses & Recouvrements	33 666 €	136 427 €	202 133 €	-
Charges immobilières	75 000 €	63 942 €	72 377 €	-
FSL	8 328 €	6 642 €	6 676 €	-
Coopération centralisée	28 202 €	21 070 €	21 070 €	-
Autres dépenses	15 576 €	-	-	-
Frais généraux	149 010 €	163 101 €	165 239 €	2 138 €
CHARGES	2 881 811 €	3 408 558 €	3 419 756 €	16 198 €
Ventes d'eau	2 253 239 €	2 444 144 €	2 436 858 €	-7 286 €
Abonnements	843 440 €	956 227 €	957 988 €	-
Consommations	1 400 960 €	1 467 666 €	1 455 482 €	-
Vente d'eau en gros	8 839 €	11 251 €	23 338 €	-
Autres produits	281 964 €	265 595 €	458 533 €	192 938 €
Recettes accessoires	184 459 €	179 201 €	378 399 €	-
Facturation des redevances de l'Agence de l'Eau	19 986 €	20 000 €	14 141 €	-
Redevance assainissement	77 519 €	66 395 €	65 994 €	-
Travaux exclusifs	285 000 €	379 288 €	234 132 €	-145 156 €
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 820 208 €	3 089 027 €	3 129 524 €	40 496 €
RÉSULTATS avant impôt sur les sociétés	-61 608 €	-314 530 €	-290 232 €	24 298 €

Tableau 24 : comptes d'exploitation d'AGUR de 2022 et 2023..

4. La coopération décentralisée

Coopération internationale

Le SMEP a poursuivi, aux côtés de son exploitant AGUR, son soutien à des actions de coopération internationale initiées en 2021, grâce au fonds dédié issu du contrat de Concession de Service Public . Le cumul d'aides de 2023 a représenté 19 000 €.

♥ **19** k€

cumul d'aides en 2023

au profit d'un projet de coopération internationale du sud Sénégal

Récapitulatif des actions de coopération intercommunale

	2021 (avenant 1)	2022	2023
	(en € HT)	(en € HT)	(en € HT)
Sommes dédiées au fonds de coopération int. (0,7 %) ¹⁴	15 776,64 €	16 681,28 €	16 643,87 €
Versements effectués sur l'exercice	11 000 €	18 000 €	19 000 €
Solde du fonds au 31/12/N	4 776 €	3 457,92 €	1 101,79 €
Nombre de personnes desservies en eau potable	600	750	6 141 (de 2023 à 2025)

Tableau 24 : suivi des actions de coopération intercommunale.


¹⁴ Suite à l'avenant n° 1, ce fonds a été porté de 1 % à 0,7 % des recettes facturées annuellement par AGUR auprès des usagers du SMEP.



Chapitre VI

Annexes

1. La synthèse du bilan annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée
2. La note d'information de l'Agence de l'Eau.
3. Le compte administratif 2022 de la collectivité
4. Le rapport annuel du concessionnaire AGUR



Retrouvez l'ensemble
des informations et des
documents du RPOS
de l'année sur le site
internet du SMEP :
www.sme-p-jurancon.fr

Annexe I



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 24 communes (ARESSY, ASSAT, BILLERE, BIZANOS, BOSDARROS, BUZY, GAN, GELOS, IDRON, JURANCON, LAROIN, LASSEUBE, LASSEUBETAT, LONS, MAZERES-LEZONS, MEILLON, MORLAAS, NARCASSET, PARDIES-PIETAT, PAU, RONTIGNON, SAINT-FAUST, SERRÉS-MORLAAS, UZOS), soit 67004 personnes. Le responsable des installations est : « SMEP DE LA REGION DE JURANCON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SOCIÉTÉ AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	INDICATEUR
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 122 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 5,99 mg/L Valeur maxi : 7,54 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 183 Valeur maxi : 0,012 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0294 mg/L Valeur maxi : 0,0425 mg/L

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
LAVERIE-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 20 °f Valeur maxi : 22,9 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 19/03/2024
UDI 064000471

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques de l'ARS Nouvelle Aquitaine - Cité administrative, Boulevard Tourasse CS 11604 - 64



016 PAU Cedex
09 69 37 00 33

ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr

Annexe II



Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,23 euros TTC/m³** dont 2,12€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

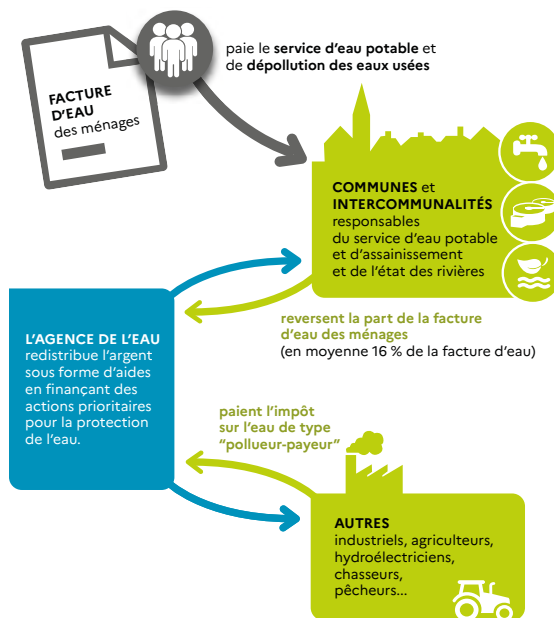
Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISPEA 2021)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

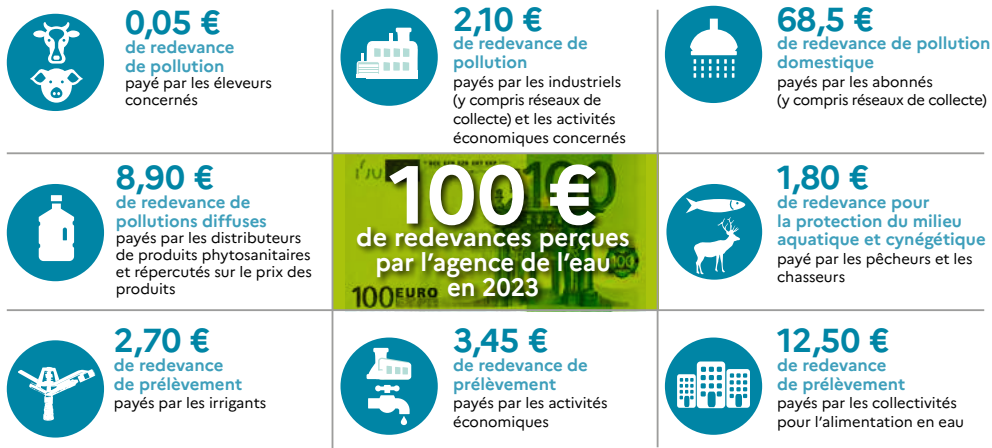
RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

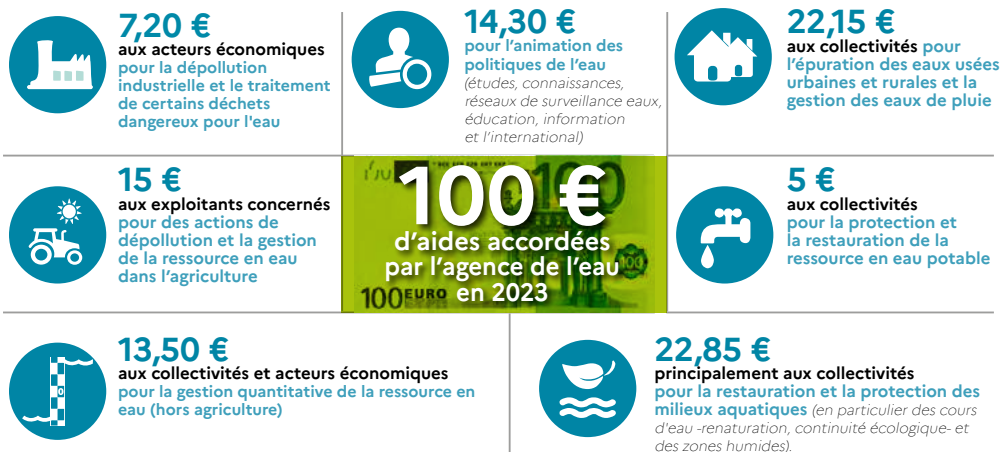


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

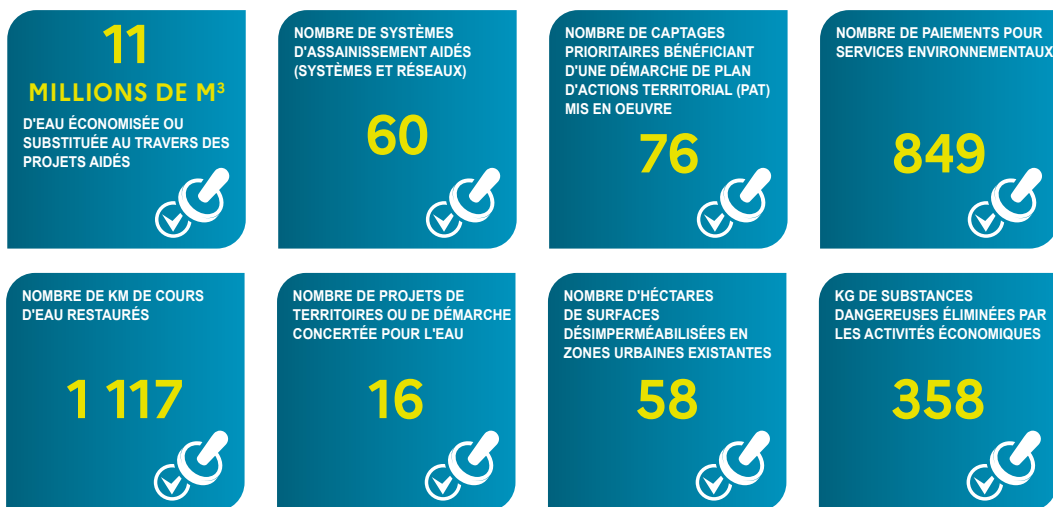
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 **ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique** : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus :
<https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/>

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus :
<https://eau-grandsudouest.fr/tempo>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. **Sur ses 8 millions d'habitants**, 30 % vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur www.eau-grandsudouest.fr

IMPRIM'VERT®



Conception : AELB DIC - Adaptation AEG Avril 2024 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. ● ● ●

Annexe III

SMEP de la Région de Jurançon
Vue d'ensemble du Compte Administratif 2022 (en € HT) :

EXÉCUTION DU BUDGET 2022		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 884 948,40	3 160 495,16
	Section d'investissement	3 238 598,72	4 392 672,02
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploit. (002)		60 377,02
	Reports en section d'investissement (001)	1 257 549,81	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		6 381 096,93	7 613 544,20
RESTES À RÉALISER À REPORTER en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	740 937,02	83 907,44
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	740 937,02	83 907,44
RÉSULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation	1 884 948,40	3 220 872,18
	Section d'investissement	5 237 085,55	4 476 579,46
	TOTAL CUMULÉ	7 122 033,95	7 697 451,64

SOLDE D'EXÉCUTION CUMULÉ	+ 575 417,69
---------------------------------	---------------------

Synthèse de la Section d'Exploitation 2022 (en € HT) :

EXÉCUTION DU BUDGET 2022		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	2 597 505,08	3 275 526,28
	Section d'investissement	3 709 458,16	3 684 240,38
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploit. (002)		575 417,69
	Reports en section d'investissement (001)	103 476,51	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		6 410 439,75	7 535 184,35
RESTES À RÉALISER À REPORTER en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	613 624,00	0,00
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	613 624,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation	2 597 505,08	3 850 943,97
	Section d'investissement	4 426 558,67	3 684 240,38
	TOTAL CUMULÉ	7 024 063,75	7 535 184,35
SOLDE D'EXÉCUTION CUMULÉ	511 120,60		

Synthèse de la section d'Exploitation 2023 (en € HT)

DEPENSES D'EXPLOITATION	Budget	Réalisé 2023
011 - Charges à caractère général	127 000,00	89 670,78
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	8 700,00	6 944,29
61 - SERVICES EXTERIEURS	51 000,00	50 902,13
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	65 300,00	30 560,64
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 000,00	1 263,72
012 - Charges de personnel et frais assimilés	135 350,00	128 378,64
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 000,00	2 093,33
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 100,00	1 733,32

Synthèse Section Investissement 2022 (en € HT) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé 2022	Restes à réaliser au 31/12/2022
13 - Subventions d'investissement reçues	6 195,00	6 195,00	
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 079 276,00	1 050 898,71	
21 - Immobilisations corporelles (acquisitions foncières)	153 900,00	48 077,04	105 822,96
23 - Immobilisations en cours (travaux)	3 680 098,00	2 065 227,28	1 614 870,72
Total dépenses réelles hors opérations d'ordre	4 919 469,00	3 170 398,03	1 744 072,96
Total dépenses d'ordre	70 358,00	68 200,69	
Total dépenses d'investissement de l'exercice	4 989 827,00	3 238 598,72	1 744 072,96
001 - Déficit d'investissement reporté	1 257 550,00	1 257 549,81	
Total dépenses d'investissement cumulé	6 247 377,00	4 496 148,53	1 744 072,96
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé 2022	Restes à réaliser au 31/12/2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 180 899,00	2 180 899,81	
13 - Subventions d'investissement reçues	125 816,44	55 501,65	70 314,79
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 612 747,00	1 000 000,00	612 747,00
21 - Immobilisations corporelles	20 197,56	21 537,56	
Total recettes réelles hors opérations d'ordre	3 939 660,00	3 257 939,02	681 720,98
Total recettes d'ordre	2 307 717,00	1 134 733,00	
Total recettes d'investissement	6 247 377,00	4 392 672,02	681 720,98

Annexe IV

RAPPORT ANNUEL 2023

SERVICE D'EAU POTABLE - SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Synthèse
de l'année
P. 4

Service
Patrimoine
P.16

Bilan technique
du service
P. 42

Gestion
abonnés
P. 69

Economie
de la délégation
P. 76

Annexes
P. 85



LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR



SMEP

de la région de Jurançon

05 59 06 45 97
contact@smep-jurançon.fr

www.smep-jurancon.fr

33 avenue Bagnell - 64110 Jurançon